

TCFD
LE RAPPORT CLIMAT
DU GROUPE BPCE

ÉDITION 2022



SOMMAIRE



GOUVERNANCE

Ce chapitre rappelle les grandes caractéristiques du Groupe BPCE liées à son modèle de banque universelle, coopératif et décentralisé. Il décrit la manière dont le groupe valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre. Il présente également l'organisation mise en place, à travers sa gouvernance, ses comités ou directions dédiés, pour garantir la conformité aux exigences réglementaires.

• Page 4



STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

Dans ce chapitre est présenté l'engagement du Groupe BPCE qui place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Il y est également décrit le dispositif permettant d'identifier et de piloter les facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses activités.

• Page 10



GESTION DES RISQUES

Ce chapitre décrit la gouvernance mise en place pour gérer les risques climatiques ainsi que la filière traitant de ces sujets en relais dans toutes les entreprises du Groupe BPCE. Y sont évoqués les processus et outils d'analyse des risques climatiques et leur prise en compte dans le dispositif global de gestion des risques du groupe.

• Page 22



INDICATEURS ET OBJECTIFS

Dans ce chapitre, sont notamment présentés la démarche d'évaluation climatique des portefeuilles de financement du Groupe BPCE, le *Green Evaluation Methodology*, ainsi que les travaux relatifs à la mesure climat de ses portefeuilles de financement et d'investissement.

• Page 34

INTRODUCTION

L'année 2022 nous aura rappelé à plusieurs reprises que nous vivons une période inédite.

Alors que le Giec a de nouveau dressé ces dix-huit derniers mois un état des lieux alarmant dans ses différents rapports, les sécheresses que de nombreux pays ont connues durant l'été 2022 rappellent que le changement climatique est bien réel. Ce défi, commun à tous, est immense et il doit rester la priorité, malgré les tensions sur les prix de l'énergie et le retour structurel de l'inflation. Les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires doivent être globales, immédiates et ambitieuses et demandent un engagement politique fort de la part des États et une action coordonnée de toutes les parties prenantes, régulateurs, superviseurs, acteurs économiques et secteur financier. Le Groupe BPCE, avec l'ensemble de ses entreprises est déterminé à maintenir le cap et à aligner ses portefeuilles d'activités sur la trajectoire de température de l'accord de Paris

comme il s'y est engagé en juillet 2021 dans son plan stratégique BPCE 2024 et en rejoignant la Net Zero Banking Alliance. Le groupe confirme aujourd'hui cet engagement avec la publication en décembre 2022 de ses deux premières cibles sur les secteurs pétrole et gaz et producteur d'électricité.

Cadre de référence de l'information financière sur le climat, le reporting *Task Force on Climate related Financial Disclosures* (TCFD) que le Groupe BPCE publie pour la deuxième année consécutive est l'occasion de partager l'état d'avancement de ses travaux, et faire le suivi de ses objectifs pour mesurer l'impact de ses financements et de ses investissements.

Le Groupe BPCE va continuer à agir en faveur du climat et à accompagner, en matière de conseils, d'investissement ou de financement, tous ses clients dans leur transformation pour réussir la transition vers une économie bas carbone.

Le Groupe BPCE en a les moyens et la volonté.



1

GOUVERNANCE



GOUVERNANCE



- Un modèle de banque universelle, coopératif et décentralisé qui inscrit ses actions sur le long terme.
- Le conseil de surveillance du groupe valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre ainsi que la gestion des risques et les opportunités liées à leurs enjeux, en s'appuyant sur deux comités spécialisés.
- Le président du directoire et le comité de direction générale définissent la stratégie, veillent à son application et son suivi, et ils garantissent la conformité aux exigences réglementaires.
- Pour répondre aux enjeux climatiques, le Groupe BPCE a décliné une structure organisationnelle autour des directions RSE et Risques au sein de tous ses métiers et entreprises.

Le Groupe BPCE est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux coopératifs Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking.

Propriété de neuf millions de sociétaires, les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne sont des banques de plein exercice présentes sur l'ensemble du territoire. Elles sont actionnaires à parité et en totalité de BPCE, organe central du groupe, qui définit la politique et les orientations stratégiques du Groupe BPCE, coordonne les politiques commerciales de chacun des réseaux et assure la liquidité et la solvabilité du groupe. L'organe central prend également toutes les mesures nécessaires pour garantir la maîtrise de ses risques et son contrôle interne. Des personnalités représentatives de la vie économique de leur territoire siègent au conseil d'administration des Banques Populaires et au conseil d'orientation et de surveillance (COS) des Caisses d'Épargne. Ainsi, leurs ressources sont d'abord orientées vers les besoins des territoires et de la clientèle en région.

Le conseil de surveillance du groupe est constitué de sept représentants des Banques Populaires, sept représentants des Caisses d'Épargne, trois membres indépendants, deux représentants des salariés et six censeurs, constituant ainsi une gouvernance équilibrée, au plus près des préoccupations de ses clients et de la société. Le conseil de surveillance approuve la politique et les orientations stratégiques du groupe (dont celles relatives au risque climatique) et celles de chacun des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ces orientations sont mises en œuvre par le pré-

sident du directoire, nommé par le conseil de surveillance, et par le comité de direction générale (CDG) dont les cinq membres du directoire font partie.

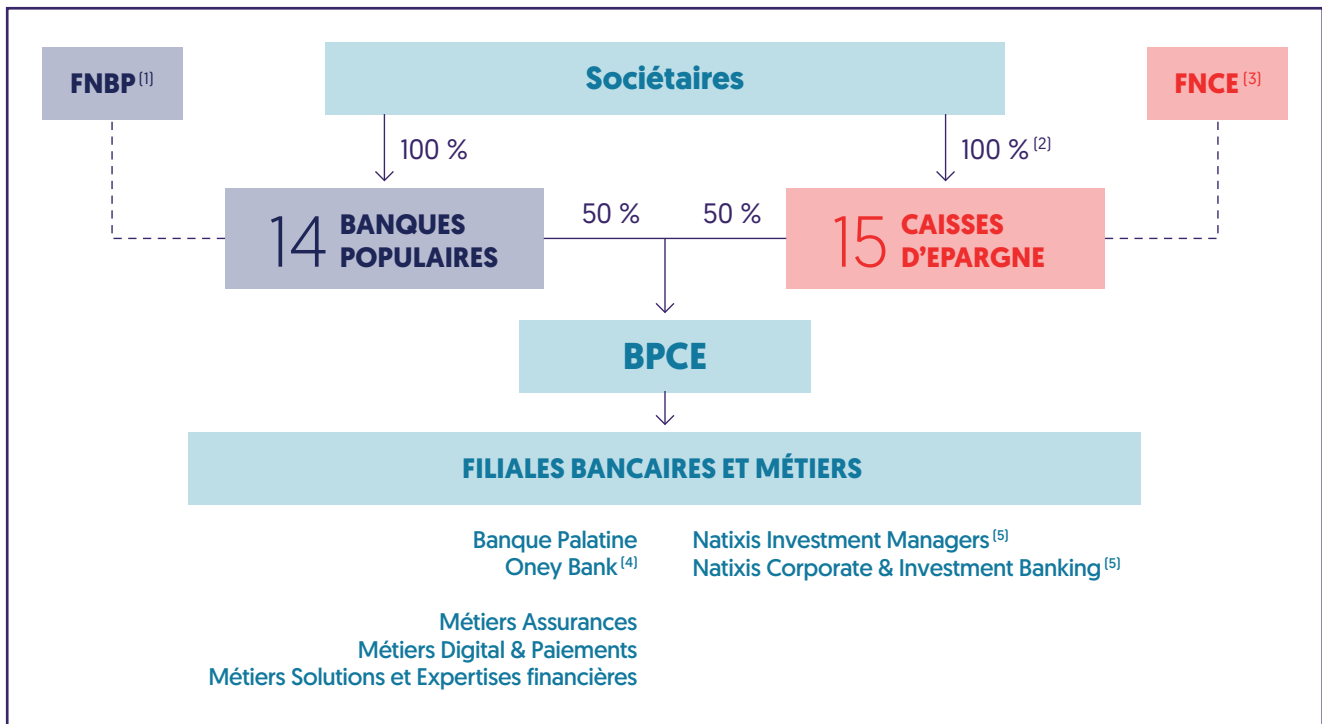
Les deux réseaux et leurs sociétaires sont représentés respectivement par la Fédération nationale des Banques Populaires (FNBP) et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), instances de réflexion, d'expression et de représentation.

Dans le cadre du renforcement de l'engagement du Groupe BPCE en faveur d'une politique volontariste en matière de responsabilité sociétale et environnementale, la direction de la RSE du groupe est rattachée au président du directoire. Sa mission est d'insuffler puis de piloter une stratégie RSE commune pour l'ensemble des entités du groupe dans toutes ses dimensions, notamment dans le cadre des objectifs fixés dans le plan stratégique du groupe, BPCE 2024.

Une filière Risques climatiques, fédérant un réseau de correspondants dans l'ensemble des entreprises du groupe et dans les différents métiers, a également été créée en 2020. Cette filière est rattachée au département Risques climatiques de la direction des Risques du groupe.

Après une année 2021 destinée à asseoir les ambitions stratégiques du Groupe BPCE en matière de climat, l'année 2022 est celle de la mise en place de cette stratégie et de sa déclinaison opérationnelle dans tous les métiers et toutes les entreprises du groupe. Le déploiement de la stratégie environnementale s'effectue grâce à une gouvernance solide, un dispositif de pilotage renforcé et de nombreuses actions de sensibilisation et de formation auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Organisation du Groupe BPCE au au 31 décembre 2022



⁽¹⁾ Fédération nationale des Banques Populaires

⁽²⁾ Via les sociétés locales d'épargne (SLE)

⁽³⁾ Fédération nationale des Caisses d'Épargne

⁽⁴⁾ Détenu à 50,1 %

⁽⁵⁾ Via Natixis SA

1 - Les instances dirigeantes sont au cœur de la gouvernance climatique du Groupe BPCE

1.1 - Le conseil de surveillance garantit de la stratégie climatique du groupe

Le conseil de surveillance valide, contrôle et met en perspective la stratégie environnementale du Groupe BPCE, présentée par le président du directoire et le comité de direction générale. Il s'appuie sur deux comités spécifiques : le comité coopératif & RSE et le comité des risques. Il est également de sa responsabilité, au travers du comité des rémunérations, de fixer le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire et de s'assurer que les enjeux RSE s'inscrivent pleinement dans la politique de rémunération.

Le suivi de la mise en œuvre du volet Climat du plan stratégique est régulièrement présenté au comité coopératif & RSE, avec des focus ponctuels sur un ou plusieurs chan-

tiers qui requièrent l'attention du conseil de surveillance. À titre d'exemple, les chantiers suivants ont été présentés :

- « Accompagnement des clients des réseaux et réduction de l'empreinte propre du groupe », lors du comité coopératif & RSE du 2 juin 2022.
- « Verdissement de nos portefeuilles », lors du comité coopératif & RSE du 1^{er} décembre 2022.

La supervision de la gestion des risques climatiques est du ressort du comité des risques du conseil de surveillance qui s'appuie sur les travaux du comité des risques climatiques, en charge du suivi opérationnel des risques climatiques pour l'ensemble du groupe et de ses différents métiers.

En 2022, les membres du conseil de surveillance ont suivi trois formations relatives aux enjeux climatiques : la première sur les risques climatiques et les travaux du groupe en matière d'alignement des portefeuilles sur une trajectoire Net Zero ; la deuxième sur la stratégie RSE et le dispositif de pilotage des chantiers ESG du groupe ; et la troisième sur la réglementation liée à la finance durable.



1.2 - Le président du directoire et le comité de direction générale déterminent la stratégie environnementale du groupe

Le président du directoire et le comité de direction générale de BPCE élaborent la stratégie environnementale, s'assurent de sa mise en œuvre et pilotent la gestion des risques climatiques du groupe.

Depuis l'exercice 2021, la rémunération du président du directoire et des membres du comité de direction générale de BPCE comprend une part variable annuelle indexée à 40 % sur des critères qualitatifs, dont 10 % reposent sur l'atteinte de critères liés à la RSE. L'attribution de cette part variable dépend de la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe sur les enjeux environnementaux (dont les enjeux climatiques).

Au premier trimestre 2022, le comité de direction générale du Groupe BPCE a été formé à la Fresque du Climat ¹ lors d'un séminaire consacré au déploiement de la stratégie environnementale du Groupe BPCE.

2 - La direction RSE groupe, pilote de la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe

La direction RSE groupe a notamment pour mission de piloter la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique (axe Climat du plan stratégique BPCE 2024). Elle s'est dotée, début 2022, d'un Centre de finance durable (CFD). Composé d'experts de la finance durable, il a pour principales missions :

- de piloter l'alignement progressif des portefeuilles du Groupe BPCE vers une trajectoire Net Zero, conformément aux engagements pris dans le cadre de BPCE 2024, d'une part, et de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), d'autre part ;
- de coordonner la définition et la mise en œuvre des méthodologies de mesure de l'empreinte et de l'alignement de ces portefeuilles dans les différents métiers et entreprises du groupe ;

¹. La Fresque du Climat est un jeu collaboratif qui permet de comprendre les causes et les conséquences du dérèglement climatique.

Pour piloter la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la direction RSE du groupe s'est dotée début 2022 d'un Centre finance durable.

- d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires en matière de finance durable.

Pour mener à bien ses missions, la RSE groupe et son Centre de finance durable s'appuient sur :

- les directions RSE des différents métiers du groupe ;
- la Fédération nationale des Banques Populaires (FNBP) et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE) ;
- à un niveau plus opérationnel, sur les directions RSE de chacune des entreprises du groupe.

2.1 - La filière risques climatiques déploie le dispositif de gestion des risques climatiques

Une filière Risques climatiques fédérant un réseau de correspondants dans l'ensemble des entreprises du groupe et dans les différents métiers est animée par le département Risques climatiques de la direction des Risques groupe. Présents au sein de chaque entité, les correspondants risques climatiques sont de véritables relais en local. Ils ont pour mission principale de suivre l'actualité des travaux de la filière afin d'être en mesure de les rapporter auprès des instances dirigeantes de leurs établissements.

2.2 - Le dispositif de pilotage et de gouvernance des enjeux ESG du groupe a été renforcé en 2022

Le suivi des enjeux environnementaux s'inscrit dans un dispositif de gouvernance et de pilotage de l'ensemble des chantiers en lien avec les enjeux ESG du groupe. Piloté par la direction RSE du groupe, ce dispositif permet :



- le suivi régulier de l'avancement des différents chantiers par le comité de direction générale et par le conseil de surveillance;
- le contrôle de la cohérence des approches, méthodologies et données utilisées par les différents métiers du groupe.

Ces chantiers incluent notamment:

- les travaux relatifs à la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles et à leur alignement sur une trajectoire Net Zero;
- le déploiement d'offres, d'outils, voire de partenariats, permettant d'accompagner au mieux les clients dans leurs propres enjeux de transition;
- les chantiers de réduction de l'empreinte environnementale directe du groupe (numérique, immobilier, mobilité, achats...);
- l'intégration des critères ESG dans la gestion des risques;
- la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires (Taxonomie, Pilier III sur les risques ESG de l'ABE, SFDR, MiFID II et préférences ESG...);
- la formation des collaborateurs;
- à la jonction de la plupart des chantiers précédents, celui concernant les « données ESG & technologies » a pour objectif le sourcing, la normalisation et la distribution dans tous les systèmes d'information du groupe des données ESG nécessaires à ces différents usages.

En complément, de nouveaux comités ont été ajoutés par rapport à la gouvernance RSE mise en place début 2021 (à retrouver dans le [TCFD 2021](#)), parmi lesquels:

- le comité de suivi réglementaire ESG qui s'inscrit dans le cadre du comité de suivi réglementaire du groupe. Présidé par le secrétaire général du groupe, et réunissant des représentants de tous les métiers, ce comité a pour objectif de suivre les évolutions réglementaires auxquelles est soumis le groupe et de s'assurer de leur bonne mise en œuvre;
- le comité stratégique data ESG et Tech a pour objectif de piloter les travaux du chantier données ESG & technologies. Il est coprésidé par la RSE groupe et par les deux membres du CDG en charge respectivement des données et des technologies.

3 - Formation et sensibilisation des collaborateurs

Depuis le lancement du plan stratégique BPCE 2024, en juillet 2021, un grand nombre d'actions de sensibilisation et de formation ont été réalisées au niveau du groupe, parmi lesquelles:

- en novembre 2021, la présentation détaillée de la stratégie environnementale du groupe ainsi qu'une conférence sur les enjeux climatiques lors de la convention stratégique BPCE 2024 à laquelle ont assisté 2000 dirigeants et managers du groupe;
- en mai 2022, la diffusion aux membres du conseil de surveillance et au top management des entreprises du groupe d'un livret Climat qui dresse une synthèse de l'état actuel des connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique et des principaux enjeux en matière de transition environnementale, notamment en France. Ce livret fait également un focus sur trois secteurs particulièrement concernés par la transition à savoir le transport, l'immobilier et la filière alimentaire dont le secteur agricole;
- en juin 2022, une journée de formation consacrée aux enjeux climatiques dans le cadre de l'Executive Forum, instance de formation dédiée aux dirigeants du groupe (près de 300 dirigeants du groupe présents);
- en novembre 2022, l'accès à tous les collaborateurs du groupe à la *Climate School*, un parcours de formation constitué d'une série de micro *e-learning* leur permettant de se former aux enjeux climatiques et d'identifier leurs leviers d'actions. La *Climate School* a pour objectif de comprendre le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'impact sur nos sociétés, ainsi que la feuille de route du groupe, de ses métiers et entreprises pour lutter contre le changement climatique;
- l'animation régulière de Matinales risques climatiques (trimestrielles, tous les correspondants Risques climatiques et RSE du groupe invités) et de plénières RSE (mensuelles, tous les correspondants RSE du groupe invités) lors desquelles sont abordés les enjeux climatiques et les travaux du groupe;
- la participation du groupe, chaque année, à la Semaine européenne du développement durable, moment privilégié de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux (fiches techniques, podcasts, vidéos, conférences...). En 2022, grâce à un réseau d'animateurs formés en interne, des ateliers Fresque du Climat ont été proposés aux collaborateurs.

Afin de sensibiliser les collaborateurs, et de les faire participer à l'engagement du groupe dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'intéressement des collaborateurs de BPCE SA est, depuis 2022, en partie indexé sur l'atteinte de l'objectif stratégique du groupe de réduction de son empreinte directe.

2 STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE



- Le Groupe BPCE place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises :
 - il s'est fixé comme objectif d'accompagner ses clients dans leurs propres enjeux de transformation au regard des enjeux environnementaux et entend faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024 ;
 - il s'inscrit dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zero » en priorisant les portefeuilles pour lesquels la banque peut avoir l'impact le plus significatif, c'est-à-dire ceux qui concentrent les secteurs les plus intensifs en gaz à effet de serre ;
 - il souhaite être exemplaire et réduire de 15 %, entre 2019 et 2024, l'empreinte carbone liée à son propre fonctionnement ;
 - il développe un programme d'obligations de développement durable permettant l'émission d'obligations vertes et sociales qui alignent les activités de financement sur les impératifs et les missions de développement durable du groupe.
- Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif robuste permettant d'identifier et de piloter les facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses activités.

1 - Le Groupe BPCE s'engage contre le dérèglement climatique

Lutter contre le dérèglement climatique et faire émerger une société plus sobre en carbone est le défi majeur de notre époque qui constitue plus que jamais une urgence absolue. Pour y répondre, le secteur financier a un rôle déterminant à jouer en accompagnant la transition vers une économie bas carbone, qui équilibre les besoins environnementaux, sociaux et économiques de la société.

Le Groupe BPCE, acteur bancaire, gestionnaire d'actifs et assureur de premier plan, est mobilisé depuis de nombreuses années. Présent sur l'ensemble du territoire français comme au niveau mondial, il accompagne tous les acteurs économiques, particuliers, professionnels, entreprises, associations, acteurs publics, collectivités locales et investisseurs dans leurs projets de transformation.

Au cœur de ses préoccupations, la transition environnementale est l'un des trois piliers de son plan stratégique BPCE 2024 et une priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Dans ce cadre, le Groupe BPCE a engagé dans la durée une évolution de son bilan en mettant en place une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés. En tant qu'entreprise, il souhaite répondre aux attentes de la société en alignant progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement pour compte propre sur une trajectoire « Net Zero », et ainsi contribuer

à la neutralité carbone d'ici à 2050. C'est dans ce contexte qu'il a rejoint, en juillet 2021, la Net Zero Banking Alliance (NZBA) pour ses activités bancaires, et en juin 2022, la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) ¹ pour ses activités d'assurance.

Dans son plan stratégique BPCE 2024, le Groupe BPCE s'est fixé quatre objectifs majeurs liés au climat :

- mesurer l'impact climatique et piloter la trajectoire climatique de ses activités de financement, d'investissement pour compte propre et d'assurance, dans le cadre de référence de l'accord de Paris, en visant l'objectif de 1,5 °C et en se focalisant en priorité sur les secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre ;
- accompagner la transition environnementale de ses clients dans leurs propres enjeux de transition, qu'il s'agisse de besoins de financement, d'épargne ou d'assurance, avec une dimension de conseil et de dialogue stratégique structuré, apportant expertise, solutions et une vision long terme ;
- étendre sa stratégie de refinancement durable avec des émissions à thématique environnementale et sociale ;
- accélérer la réduction de son empreinte environnementale directe, avec un objectif de diminution d'ici à 2024 de 15 % de son bilan carbone par rapport à 2019.

¹. Coalition internationale d'investisseurs engagés à transformer leurs portefeuilles d'investissement pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.



2 - Les risques climatiques sont identifiés, évalués et gérés au travers d'un dispositif robuste

Le groupe a mis en place un dispositif robuste permettant l'identification, l'encadrement et le pilotage des risques climatiques pouvant avoir un impact sur l'exécution de sa stratégie climatique, en distinguant le risque physique, lié directement aux conséquences du changement climatique, du risque de transition, lié à l'adaptation nécessaire des modèles économiques de ses clients et de ses activités à une économie bas carbone.

La matérialité de ces risques est appréciée par référence aux grandes classes de risques usuels que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ils sont intégrés dans les politiques de risques sectorielles du groupe (*lire chapitre 3 – Gestion des risques*).

Le Groupe BPCE s'appuie sur des scénarios publics des institutions financières pour appréhender les risques et opportunités auxquels il est confronté. Il souhaite utiliser des scénarios pouvant être comparables, robustes, régulièrement mis à jour et avec une granularité adaptée à la spécificité de chaque secteur. Les résultats issus de l'application de ces scénarios aux activités du groupe permettent de tester la vulnérabilité de son modèle d'affaires et de sa stratégie environnementale et d'évaluer ainsi la résilience du groupe au changement climatique.

3 - Stratégie de refinancement durable : de nouvelles solutions pour répondre aux priorités des investisseurs

Dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024, le Groupe BPCE intensifie son programme d'émissions en se fixant pour objectif de réaliser au moins trois émissions publiques développement durable par an, pour contribuer pleinement au développement d'une finance plus durable. Le programme d'obligations de développement durable du Groupe BPCE permet l'émission d'obligations vertes (ou *green bonds*) et d'obligations sociales (ou *social bonds*), qui alignent les activités de financement sur les impératifs et les missions de développement durable du groupe.

Les prêts refinancés dans le domaine vert doivent contribuer à la réduction des effets du changement climatique

(émissions de CO₂) ou à la résolution d'autres défis environnementaux (par exemple l'agriculture durable, la biodiversité, les déchets, l'eau) par la production d'énergie propre, les économies d'énergie ou d'autres types d'actions. Dans le domaine social, les prêts refinancés doivent contribuer au développement humain (par exemple en matière de santé, d'éducation ou de logement social) ou au développement économique local (par exemple sauvegarde et/ou création d'emplois dans des zones défavorisées).

En 2022, le Groupe BPCE a émis trois obligations vertes pour un montant de 1,9 milliard d'euros à destination des investisseurs écologiquement et socialement responsables, portant ainsi l'encours des émissions publiques développement durable réalisées par le groupe à 11,5 milliards d'euros.

En tenant compte des émissions réseaux, des placements privés et des produits d'épargne souscrits par sa clientèle particuliers et entreprises, le montant total des refinancements développement durable atteint 15,3 milliards d'euros.



1^{er} émetteur européen d'une obligation publique « Agriculture durable »

refinçant des prêts à des acteurs du monde agricole engagés dans une transition vers une agriculture biologique

Largest Financial Corporate Green Bond en 2021

pour l'émission Green Buildings de BPCE SFH (Climate Bonds Awards, mai 2021)

RMBS Deal of the Year

pour la 1^{re} opération de titrisation verte destinée au financement de logements basse consommation

(Global Capital's European Securitization awards, octobre 2022)

4 - Tous les métiers et entreprises du groupe placent le climat comme priorité stratégique

4.1 - Le Groupe BPCE poursuit le verdissement progressif de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance

Le Groupe BPCE a pour objectif de faire évoluer son bilan pour limiter l'impact climatique de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, et aligner progressivement ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zero ».

C'est dans cet objectif que cette année, il a :

- poursuivi le développement des dispositifs de mesure des émissions carbone et de pilotage de la trajectoire climatique de tous les portefeuilles du groupe. Conformément à l'engagement pris en rejoignant la NZBA, il a pu-

blié des cibles intermédiaires à horizon 2030 sur les deux secteurs prioritaires, à savoir l'énergie et les hydrocarbures. Ces trajectoires ont été établies en cohérence avec les *guidelines* définies par le groupe de travail convergence de la Fédération bancaire française (FBF), travaux auxquels le Groupe BPCE a activement participé (*lire chapitre 4 – Indicateurs et objectifs*);

- renforcé le pilotage opérationnel de l'impact climat du portefeuille de la Banque de grande clientèle, cet objectif étant dorénavant mesuré et suivi au niveau de chaque *business unit* au même titre que les indicateurs de risques et de résultat;
- amélioré son dispositif d'identification et de pilotage des risques climatiques, physiques et de transition, auxquels ses clients et ses propres activités sont exposés (*lire chapitre 3 – Gestion des risques climatiques*);
- continué à se désengager des activités les plus émissives au travers de politiques sectorielles ciblées.

Désengagement des secteurs les plus émissifs



LE CHARBON

Le Groupe BPCE ¹ a une stratégie visant à réduire progressivement à zéro son exposition au charbon thermique d'ici à 2030 pour ses activités dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et, d'ici à 2040, pour ses activités dans le reste du monde.



LES HYDROCARBURES

Le groupe a une stratégie visant :

- à ce que la Banque de grande clientèle réduise de 15 % ses expositions sur les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures à horizon 2024 par rapport à 2020 ;

- à ce que la Banque de grande clientèle cesse de financer :
 - des projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste ;
 - des projets d'exploration, de production, de transport, de stockage ou de terminaux d'exportation de pétrole extrait de sables bitumineux ou de pétrole extra-lourd ;
 - les sociétés dont 25 % ou plus des activités relèvent de ces exclusions ;
 - les projets d'exploration et de production de pétrole et gaz, *onshore* ou *offshore* en Arctique [cf. [politique sectorielle pétrole et gaz](#)].

¹. Hormis les affiliés de Natixis Investments Managers.



4.2 - Tous les métiers et entreprises du groupe s'engagent pour la transition environnementale

4.2.1 - Activités de la Banque de proximité et Assurance

BANQUE DE PROXIMITÉ

Pour accompagner les particuliers, l'offre de rénovation énergétique des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne a été enrichie en 2021 avec des offres de prêt permettant aux clients de se lancer dans la rénovation énergétique de leur logement (différé partiel permettant d'anticiper une subvention sur leur projet, amortissement immédiat ou enveloppe de financement pré-accordée permettant de prévoir des travaux à une échéance plus longue). Fin 2022, le Groupe BPCE affirme sa volonté de renforcer son positionnement sur le financement de la rénovation énergétique en devenant le premier acteur

Montée en compétence des équipes commerciales

Pour réussir les mises en marché de ces produits spécifiques, le Groupe BPCE a déployé des outils de sensibilisation, de formation, d'acculturation pour les équipes commerciales des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ainsi, pour le marché des particuliers, deux guides ont été conçus. Destinés à souligner l'importance du financement de la transition environnementale, ces *green books* présentent les produits et donnent des clés de compréhension du contexte réglementaire et de ses évolutions. Ils sont aussi un excellent support d'animation du réseau.

Pour le marché des personnes morales, un dispositif complet, sous la forme de fiches sectorielles sur les dix secteurs les plus sensibles aux risques climatiques physiques et de transition, a été conçu pour accompagner la montée en compétence des chargés d'affaires entreprises et professionnels et leur permettre de conseiller au mieux leurs clients.

à distribuer *Mon Éco-PTZ Prime Rénov*, le couplage de l'Éco PTZ avec le dispositif de l'État *Ma prime Rénov*.

Au-delà du financement des projets de rénovation de ses clients, le Groupe BPCE a conclu un partenariat avec la société Cozynergy, qui propose la réalisation d'un bilan du bien à rénover et une proposition de travaux intégrant tous les aspects du financement et des subventions.

La gamme de prêts pour les clients professionnels a été complétée par quatre prêts dédiés :

- à la rénovation énergétique ;
- aux énergies renouvelables (investissements liés aux bâtiments ou à l'activité, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un local d'activité ou les ombrières d'un parking) ;
- à la mobilité verte pour financer les flottes de véhicules de tourisme et/ou utilitaires peu carbonés ainsi que les bornes de rechargement ;
- à la transition d'activité pour financer la réduction des consommations énergétiques et/ou la décarbonation de l'outil de production.

Le taux de ces financements peut être bonifié selon les cas, grâce à la ligne de financement négocié avec la Banque européenne d'investissement (enveloppe de 300 millions d'euros).

Pour enrichir cette offre de financement, des partenariats ont également été conclus avec différents prestataires pour accompagner les clients dans la décarbonation des outils de production, dans la définition d'une stratégie immobilière durable et piloter la performance énergétique des bâtiments sur la base de diagnostics approfondis. Ces diagnostics permettent de déterminer les travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique du bâtiment tout en obtenant les labels et certifications prouvant la qualité environnementale du bâtiment.

Enfin, le Groupe BPCE propose à ses clients professionnels un prêt à impact dont le taux d'intérêt effectif est indexé sur la performance extra-financière du client. La performance est alors évaluée au regard de l'atteinte d'indicateurs clés axés autour des thématiques sociales et environnementales. Il s'adresse aux bailleurs sociaux, aux collectivités locales et aux entreprises.

Mieux connaître ses clients pour mieux les accompagner

Afin d'engager un dialogue avec tous ses clients Entreprises sur les sujets environnementaux et sociaux lors d'une entrée en relation ou d'un entretien de revue annuel par exemple, le Groupe BPCE a élaboré un questionnaire ESG.

Le « Questionnaire ESG » sera déployé dans les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire début 2023. Ce questionnaire vise à approfondir la connaissance de nos clients, à mieux comprendre leur situation vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de mieux les soutenir dans leur transition. Il permet d'évaluer les risques auxquels le client fait face et les dispositifs qu'il met en place pour les appréhender, tout en servant d'appui à un dialogue stratégique pour identifier des opportunités d'accompagnement de la banque : partenariats, financements, épargne...

Les enjeux environnementaux évalués chez le client sont construits sur la base des 6 objectifs environnementaux décrits dans la taxonomie européenne.

En parallèle, le Groupe BPCE participe aux instances de place de la FBF pour contribuer à la définition d'un questionnaire commun à tous les établissements.

Le questionnaire ESG s'inscrit aussi dans le dispositif d'intégration des critères ESG à l'octroi d'un financement puisque les réponses apportées par les clients seront des éléments constitutifs du dossier de crédit et rentreront ainsi dans l'évaluation de la contrepartie au moment de l'analyse d'octroi.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

L'adhésion en juin 2022 du Groupe BPCE à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) pour ses activités d'assurance confirme son engagement en faveur d'une économie décarbonée et son ambition d'aligner le portefeuille d'investissement des activités d'assurance sur une trajectoire de 1,5 °C à horizon 2030. Les enjeux climat et biodiversité étant étroitement liés, BPCE Assurances a également adhéré à la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (une plateforme d'échange avec les acteurs scientifiques et les entreprises sur la biodiversité) pour renforcer sa compréhension du rôle de la biodiversité et de l'impact de son portefeuille d'investissement sur celle-ci. Dans le domaine de l'assurance de personnes, le groupe a investi, en 2021 et au premier semestre 2022, près de 20 % de ses fonds euros sur des actifs verts qui participent au financement de la transition environnementale, comme par exemple les obligations vertes ou les actifs éligibles au label Greenfin, et a donc largement dépassé l'objectif annuel fixé à 15 %. Au 31 décembre 2022, 8,6 % de son encours en fonds en euros était investi dans des actifs verts.

À cette même date, 59 % des unités de compte des assurances vie proposées ² aux clients du groupe sont labellisées ESG (tous labels ESG).

Le groupe confirme son ambition d'aligner le portefeuille d'investissement des activités d'assurance sur une trajectoire de 1,5 °C à horizon 2030.

Le métier de l'assurance non vie contribue aussi à la lutte contre le changement climatique. Elle propose une réduction de primes pour les clients détenant un véhicule électrique ou hybride émettant moins de 50 grammes de CO₂ par km. Par ailleurs, l'offre habitation propose aux clients écocitoyens d'assurer leurs éoliennes, leurs panneaux photovoltaïques ou leur maison à ossature bois. Pour favoriser la durabilité dans la gestion de sinistres, de nombreux travaux sont engagés avec les experts pour favoriser la réparation des biens ou l'utilisation des pièces de réemploi (pour les véhicules). De plus, les pratiques RSE des prestataires avec lesquels le groupe travaille sont analysées.

². Périmètre: gestion libre BPCE Vie.

³. Natixis Investment Managers se fonde sur la force d'une approche indépendante en matière de gestion d'actifs. Les sociétés de gestion affiliées se concentrent sur les styles et disciplines d'investissement pour lesquels elles disposent d'une expertise éprouvée.



4.2.2 - Activités de Gestion d'actifs

Natixis Investment Managers (Natixis IM), au travers de ses affiliés ³, est convaincue qu'une stratégie de décarbonation crédible contribuera à attirer les acteurs cherchant à réallouer des capitaux vers des entreprises qui s'engagent dans la transition bas carbone. Ainsi, Natixis IM accompagne ses clients dans leur transition vers une neutralité carbone au travers de quatre piliers stratégiques :

- **Évaluer** : en 2022, Natixis Investment Managers a mis en place une plateforme d'analyse appelée *ESG and Climate Portfolio Clarity* qui permet d'évaluer, au sein des portefeuilles des clients, les investissements pouvant être impactés par le changement climatique et être exposés aux risques climatiques, tant physiques que de transition. Cette plateforme permet aux clients de :

- calculer leur empreinte carbone et environnementale ;
- analyser et comparer les résultats des différents scénarios climatiques en matière de risques de transition et de risques physiques ;
- évaluer l'exposition aux actifs les plus exposés aux risques climatiques ;
- identifier des solutions pour accompagner la transition énergétique et favoriser l'alignement avec la taxonomie verte ;

- **Concevoir** une allocation d'actifs en ligne avec la trajectoire « Net Zero » : la stratégie pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone dépend de l'allocation d'actifs initiale du portefeuille ainsi que des objectifs et des contraintes de risque et de rendement de l'investisseur. Une approche sur mesure est donc nécessaire pour répondre aux objectifs et cibles spécifiques définis par chaque client. Chaque année, Natixis IM aide ses clients à réajuster leur allocation d'actifs en fonction des nouvelles informations et des progrès réalisés par les sociétés en portefeuille ainsi que des réglementations et technologies émergentes ;

Alignement de la stratégie indiciaire d'Ossiam sur l'accord de Paris

En 2022, Ossiam, société de gestion affiliée à Natixis IM, a remanié ses stratégies indiciaires sur l'accord de Paris. Ces stratégies répliqueront désormais les indices PAB (*Paris Aligned Benchmarks*) visant à limiter la hausse de température en dessous de 2 °C, et si possible en dessous de 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels. Les stratégies PAB favorisent les entreprises ayant des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et excluent les entreprises qui nuisent considérablement aux objectifs environnementaux ainsi que les secteurs de base les plus émissifs.

- **Investir** : 396 milliards d'euros d'encours sous gestion classés en articles 8 et 9, 30,5 milliards d'euros investis dans des obligations durables, 534 millions d'euros investis en capital naturel au 31 décembre 2022, les affiliés de Natixis IM proposent une gamme de fonds et des mandats individuels ayant pour stratégie d'investir pour lutter contre le changement climatique :

- conception et implémentation de stratégie de décarbonation pour l'ensemble des portefeuilles tout en maintenant des objectifs de performance financière ;
- investissement dans des produits d'investissement verts ;
- compensation carbone lorsque cela est possible et nécessaire ;

- **Aider** à plus de transparence : Natixis IM a construit la plateforme analytique pour répondre aux besoins de reporting des clients.

4.2.3 - Activités de Banque de grande clientèle

Natixis CIB a activement poursuivi sa contribution à l'engagement « Net Zero » du Groupe BPCE. Elle place au cœur de sa stratégie commerciale l'accompagnement de ses clients emprunteurs, émetteurs et investisseurs dans les différentes étapes de leur transition écologique et énergétique. Elle intervient à la fois comme conseil et comme partenaire financier privilégié.

Au niveau des acteurs économiques, la transition est multidimensionnelle, mobilisant leurs capitaux et capacités d'investissements, ainsi que des services d'intermédiation (marchés de capitaux) et de conseil sur les différents leviers interdépendants à leur disposition :

- le retrait ou désinvestissement des activités les plus émissives de CO₂;
- la diversification de leurs activités pour accroître la part de celles qui sont durables et/ou qui contribuent à la transition (émissions évitées);
- la décarbonation intrinsèque des processus d'approvisionnement et de production industriels;
- la séquestration de carbone (solutions basées sur la nature ou solutions technologiques utilisées prioritairement après avoir engagé les précédents leviers de décarbonation);
- la gouvernance et la prise en compte des enjeux de transition dans son pilotage.

L'approche de Natixis CIB consiste à accroître le financement des actifs et acteurs « verts » (c'est-à-dire, à faibles émissions de gaz à effet de serre ou contribuant à la décarbonation de l'économie), mais aussi à soutenir les trajectoires de transition les plus volontaires de ses clients (en particulier dans le secteur des énergies fossiles, de la construction ou minier). Cet effort implique l'ensemble des métiers de Natixis CIB.

Natixis CIB est convaincue que la transition ne pourra vraiment s'opérer sans les secteurs émissifs et les technologies sans substitut décarboné (« hard to abate »). Elle déploie ainsi un positionnement expert et une stratégie ancrée dans l'accompagnement de ses clients, à partir d'une approche nuancée et circonstanciée, résolument réaliste, où les paramètres relatifs aux situations géographiques, horizons temporels et maturités technologiques sont ainsi pris en compte.

Natixis CIB développe et promeut les activités et technologies décarbonées tout en accompagnant les plans de transitions de ses clients, grâce à :

- Un engagement résolu et reconnu en matière de finance verte et durable grâce à son Green & Sustainable Hub (GSH) qui concentre et dissémine l'expertise Finance durable et stratégie ESG au sein de l'ensemble des lignes métiers de la CIB et concourt à la structuration de transactions financières

Accompagner Vistra, entreprise du secteur de l'énergie et de la production d'électricité, dans la transformation de son portefeuille de production

Les experts du Green & Sustainable Hub de Natixis Corporate & Investment Banking ont travaillé avec Vistra pour définir un « cadre de financement vert » axé sur l'utilisation fléchée des montants levés sur le marché afin de soutenir l'engagement de Vistra à accélérer sa transition et à financer un bouquet de projets dans le secteur des énergies renouvelables. Vistra vise à ce que 90 % de sa production provienne de ressources à faible ou sans émission de carbone au plus tard en 2030 et à ce que ses émissions soient nulles d'ici à 2050.

La transformation du portefeuille de production de Vistra nécessite des investissements dans les énergies renouvelables et d'autres technologies innovantes. Avec l'aide des équipes de Natixis Corporate & Investment Banking, le 10 décembre 2021, Vistra Corp. a conclu une offre de 1 million d'actions privilégiées perpétuelles [non convertibles] de série B. Le produit net est destiné à payer ou à rembourser le paiement, en tout ou en partie, de projets « verts » existants ou nouveaux, éligibles au cadre de financement précité.



vertes et durables, en financements et en investissements. Ces instruments permettent notamment de cibler le financement d'actifs ou de projets verts spécifiques (e.g. financement d'énergie renouvelable, d'immobilier responsable, d'infrastructure de transport public électrique), ou d'accompagner et inciter la performance ESG de ses clients en indexant la structure des produits (c'est-à-dire la marge d'un prêt, ou le coupon d'une obligation) sur la performance ESG (ex: objectif de réduction de l'empreinte carbone, d'augmentation des matières premières recyclées, d'augmentation des collaborateurs formés, d'extension de l'accès aux services essentiels, etc.). Le GSH est aussi en position de conseil auprès des clients, à travers des missions d'accompagnement dans leur stratégie RSE et/ou de transition ainsi que dans leurs démarches de financement durable et/ou de création de méthodes et outils sur la mesure et le pilotage de leur alignement aux objectifs de développement durable de l'ONU, ou « ODD » (cf. mission auprès de l'International Development Finance Club, réseau mondial de banques publiques de développement, détails [ICI](#)).

- Un positionnement de leader de Natixis CIB dans le financement des énergies renouvelables (+60 % de montant arrangé annuel depuis 2020 au niveau de Natixis CIB, n° 4 mondial au classement IJ Global 2022).
- Une stratégie volontaire d'accompagnement des technologies, des matériaux et des solutions de transition pour ses clients, avec le lancement d'initiatives transverses et expertes sur les secteurs reconnus comme durables, notamment par la taxonomie verte de l'Union européenne:
 - l'hydrogène vert;
 - les batteries, et infrastructures de recharge des véhicules électriques;
 - les bioénergies;
 - la décarbonation de l'acier;
 - les métaux de transition (cuivre, aluminium, nickel, lithium, cobalt);
 - le *Carbon Capture Utilisation and Storage* (CCUS) et autres solutions de stockage du carbone.

Soutenir la société Lhyfe, société à forte croissance spécialiste de la production d'hydrogène vert, dans son introduction en bourse

Le dialogue stratégique avec Lhyfe, leader européen indépendant de la production d'hydrogène vert visant à la décarbonation de la mobilité et de secteurs industriels fortement émissifs (notamment acier, engrais, pétrochimie, manufacture de verre), a permis d'accompagner la société dans son introduction en Bourse en mai 2022 en tant que coordonnateur global et teneur de Livre auprès de deux autres banques.

Un montant total de 118 millions d'euros a été levé par Lhyfe à cette occasion, permettant la forte accélération de son plan de croissance consistant à développer, construire et exploiter des projets de production d'hydrogène par électrolyse, principalement en Europe, ainsi que son programme d'innovation (notamment production *offshore* d'hydrogène vert). Cette levée de fonds a été réalisée avec succès auprès de plusieurs dizaines d'investisseurs européens et mondiaux dans un contexte de marché actions difficile marqué, en particulier, par la crise ukrainienne.

Les secteurs à forts enjeux - pétrole et gaz, ainsi que l'électricité, ont chacun fait l'objet d'une feuille de route détaillée et d'un pilotage resserré de leur trajectoire.

Le positionnement du GSH a été étoffé en 2022 avec la création d'une équipe d'experts dédiée à l'offre de finance durable pour les clients ETI et secteur public français des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, le « GSH Réseaux ». Cette équipe est logée au sein du GSH, capitalisant sur son expertise.

Le centre d'expertise et d'innovation du GSH a développé en 2022 des contenus et des outils relatifs à la problématique de l'inflation verte (« greenflation »), la décarbonation du secteur aérien, les stratégies de neutralité carbone, la biodiversité, les crédits carbone volontaires, ou bien encore l'adaptation au changement climatique, tout en poursuivant sa veille analytique du contexte réglementaire en matière de finance durable (publications disponibles [ici](#)). À ce titre, ses membres ont participé aux travaux de plusieurs régulateurs financiers français (AMF) et européens (EFRAG, ESMA).

Impliquée dans les initiatives de Place en matière de finance durable, Natixis CIB s'illustre notamment à travers le renouvellement de son siège et sa participation active en tant que membre du Comité Exécutif des *Green Bond Principles* de l'ICMA où elle co-préside également les commissions sur la Finance de Transition (*Climate transition Finance*) et les *Sustainability-Linked Bonds*.

Enfin, Natixis CIB a renforcé en 2022 le pilotage de sa trajectoire climat sur son propre outil de pilotage de sa transition (le *Green Weighting Factor* (GWF), cf. *section dédiée p. 39*) : qui alimente la mesure des cibles de décarbonation et des objectifs sectoriels définis par le Groupe BPCE dans le cadre de la NZBA.

Reconnue pour son expertise ESG, et sa capacité d'innovation en matière de finance durable, notamment pour la création du GWF, Natixis CIB a remporté plusieurs prix majeurs en 2022, parmi lesquels : la reconnaissance de ses pairs en tant que *Investment Bank of the Year for Sustainable Bonds* et *Investment Bank of the Year for Sustainability*, tous deux décernés par le magazine *The Banker*, ainsi que l'*Environmental Finance IMPACT Awards 2022* décerné par le média de référence éponyme ([communiqué](#)).

5 - Le groupe réduit son empreinte environnementale directe

Dans son plan stratégique 2021-2024, le Groupe BPCE a retenu un objectif de réduction de 15 % (par rapport à l'année de référence 2019) de son empreinte carbone sous trois ans. Dans ce cadre, le groupe a déployé un plan d'action volontariste autour de quatre axes :

- la réduction de l'empreinte carbone des locaux (*via* des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences et la réduction des surfaces occupées) ;
- un numérique plus responsable grâce à des techniques de développement d'applications plus économes, à la prolongation de la durée de vie des équipements, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et à la sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables ;
- la mobilité avec, d'une part, la diminution des déplacements des collaborateurs, en particulier les déplacements domicile-travail grâce au développement du télétravail, et d'autre part, la transformation de la flotte de véhicules ;
- des achats encore plus responsables avec la systématisation de la prise en compte des critères RSE, dont l'empreinte carbone, dans les cahiers des charges de consultation de fournisseurs.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées et l'atteinte des objectifs précis qu'il s'est fixé, le Groupe BPCE dispose d'un outil dédié à l'établissement du bilan de ses émissions de gaz à effet de serre selon une méthodologie compatible avec celle de l'Ademe, de la norme ISO 14064 et du GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol).

En 2019, les émissions directes du groupe ont ainsi été évaluées à 604 kteCO₂ (données pro forma). En 2020, la crise du Covid-19 a induit une baisse importante des émissions à 541 kteCO₂ (données pro forma) principalement expliquées par une baisse drastique des déplacements des collaborateurs. Malgré la reprise de l'activité, les émissions du groupe au 31 décembre 2022 sont en baisse à 520 kteCO₂ grâce aux premiers effets des mesures de sobriété mise en œuvre.

L'empreinte carbone du groupe est détaillée dans le chapitre 2.3.6 de la déclaration de performance extra-financière 2022.



STRATÉGIE
ENVIRONNEMENTALE

3 GESTION DES RISQUES



- La direction des Risques a renforcé sa gouvernance dédiée à la gestion des risques climatiques en 2022 grâce à un programme de gestion des risques climatiques pour tous les métiers et toutes les filières.
- Ce programme s’organise autour de neuf chantiers majeurs et, est en ligne avec le guide de la Banque centrale européenne et les engagements climatiques et environnementaux du groupe.
- Le département des Risques climatiques continue à développer des processus et des outils d’analyse pour renforcer la gestion des risques climatiques (physiques et de transition) afin de mieux les intégrer opérationnellement dans tous les métiers du groupe.

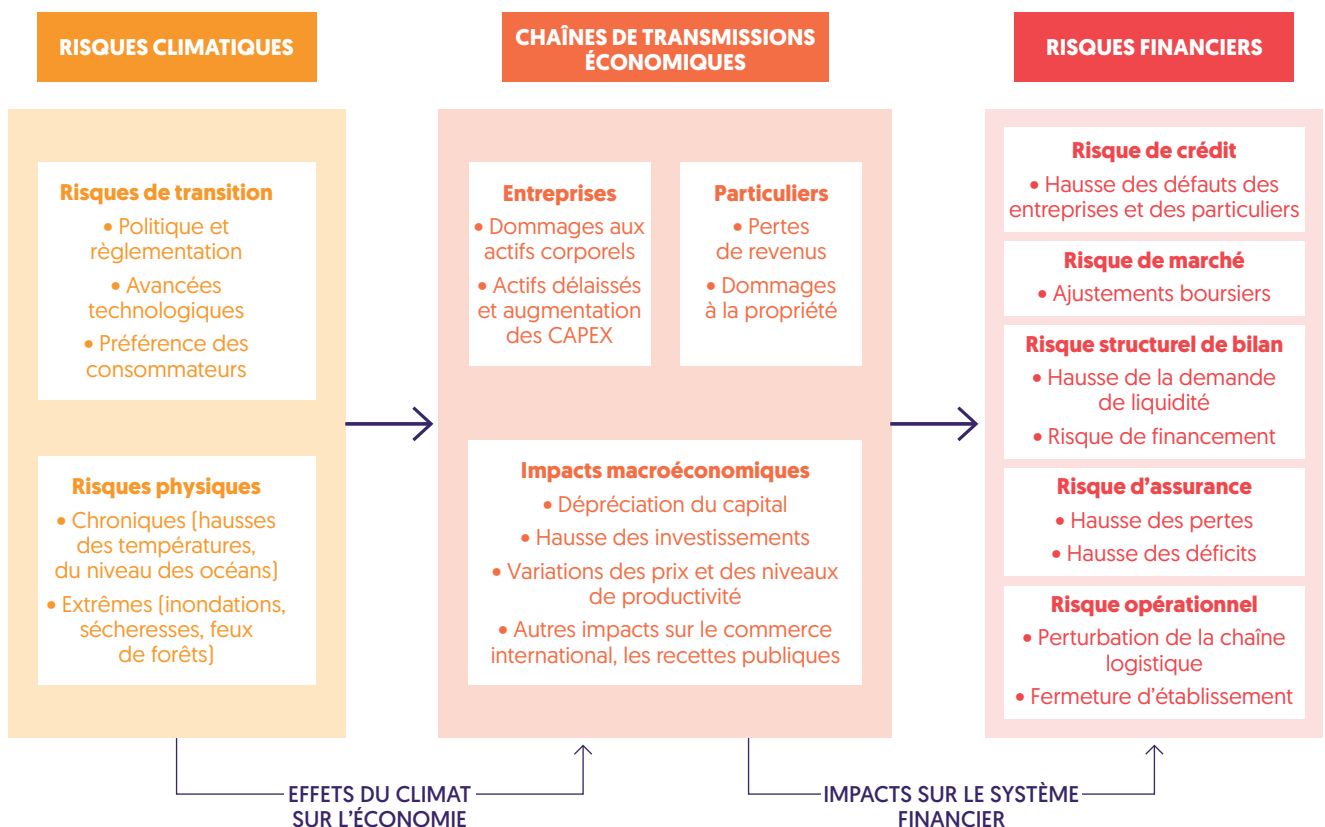
1 - Organisation de la gestion des risques climatiques

La direction des Risques groupe a structuré la gestion des risques climatiques en constituant, fin 2021, un département Risques climatiques, qui s’appuie sur une large filière d’environ 60 correspondants risques climatiques dans toutes les entreprises du Groupe BPCE et dans les autres départements de la direction des Risques groupe. Le dé-

partement des Risques climatiques, dont les objectifs sont organisés autour des 13 attentes du [guide de la Banque centrale européenne](#) relatif aux risques liés au climat et à l’environnement publié en novembre 2020, est attentif à :

- développer des processus et des outils d’analyse afin de renforcer la gestion des risques climatiques (physiques et de transition) pour mieux les intégrer dans le dispositif d’appétit au risque du groupe ;

Du risque climatique au risque financier





- évaluer la matérialité des risques climatiques par référence aux grandes classes traditionnelles de risque : risque de crédit, risques financiers (marché, liquidité) et risque opérationnel ;
- inclure les risques climatiques dans le cadre usuel de gestion des risques du Groupe BPCE (politique crédit des entreprises, des particuliers et selon les typologies d’actifs financés) et les prendre en compte lors des mises à jour périodiques des politiques sectorielles du groupe ;
- inclure les risques climatiques dans les processus d’investissement et d’engagement des activités de gestion d’actifs et d’assurance.

2 - Identification des risques climatiques

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation. Le Groupe BPCE a donc mis en place un dispositif robuste permettant l’identification des facteurs de risques climatiques pouvant impacter les risques traditionnels du groupe accompagné d’un pilotage précis. Une démarche d’évaluation de la matérialité des risques climatiques a également été enclenchée en fin d’année 2022 auprès des différentes entités composant le Groupe BPCE.

Matrice de matérialité des risques du Groupe BPCE en 2022

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon du plan stratégique BPCE 2024		Horizon de temps : long terme (> 4 ans)		Horizon du plan stratégique BPCE 2024	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
Risque de crédit et de contrepartie : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible		Moyen		Moyen	Fort
Risque de marché et de valorisation des actifs : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Risque de liquidité : risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement, réserve de liquidité	Faible		Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque d’assurance	Faible		Moyen	Faible	Faible	Faible
Risque d’investissement propre	Faible		Moyen		Faible	Faible
Risque au sein des portefeuilles clients (assurance et gestion d’actifs)	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Risque opérationnel de continuité d’activité	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Risque de réputation	Faible		Faible		Moyen	Fort
Risque stratégique, d’activité et d’écosystème	Faible		Moyen		Moyen	Fort
Risque juridique, de conformité et réglementaire	Faible		Faible		Moyen	Fort



Les « risques physiques aigus » se définissent par les pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes, dont les dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur. Les « risques physiques chroniques » sont les pertes directes déclenchées par des changements climatiques à plus long terme (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et augmentation de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

Les « risques de transition » résultent des conséquences économiques et financières liées aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone que ce soit à travers l'évolution de la réglementation, les progrès technologiques, ou bien le changement des attentes des consommateurs et les répercussions sur la réputation.

3 - Programme de gestion des risques climatiques

Le département des Risques climatiques coordonne la mise en place du cadre de gestion des risques au travers d'un programme dédié. Ce programme, en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du groupe, s'est doté d'objectifs précis pour tous les métiers et toutes les filières. Le dispositif proposé s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive possible des 13 piliers proposés par la BCE. Il s'applique également à y intégrer les perspectives réglementaires nationales et internationales faisant aujourd'hui référence.

Ce programme a fait l'objet d'une actualisation régulière pour tenir compte des points d'attention relevés par la BCE après les échanges relatifs au questionnaire d'autoévaluation, fin 2021, dans un premier temps, puis lors de la revue thématique réalisée début 2022, dans un second temps.

Concrètement, ce dispositif s'organise autour de 9 chantiers majeurs (la gouvernance, le cadre d'appétit aux risques, le stress test, les risques financiers, les risques opérationnels, les risques de crédit, le dispositif de contrôle des risques, le tableau de bord, et les données).

Le programme de gestion des risques climatiques s'organise autour de 9 chantiers et s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive possible des 13 piliers proposés par la BCE.

Les travaux et les attentes sont ainsi précisément qualifiés par thématique, permettant de connaître et de suivre le statut, le calendrier de réalisation, les personnes en charge dans le département des Risques climatiques et les autres directions comme celles qui participent à sa mise en place, ou encore les livrables attendus.

Des représentants des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et des métiers mondiaux du groupe ont également été associés au programme afin de garantir l'opérationnalité des actions prévues dans chaque entité du groupe.

3.1 - La gouvernance

En 2022, le Groupe BPCE a généralisé l'intégration des éléments climatiques dans la comitologie des risques climatiques de chacune de ses entités.

La sensibilisation des correspondants Risques climatiques s'est poursuivie grâce à l'animation de la filière en lien avec les directions RSE et des actions de formation ont été proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence trimestrielle et des classes virtuelles sur des thèmes précis ont permis de favoriser la diffusion de la culture « risques climatiques » dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont ainsi présentées lors de ces événements réguliers ou *ad hoc*. La formation *Climate Risk Pursuit* continue d'être déployée dans les établissements. À fin juillet 2022, 18 037 collaborateurs l'avaient suivie. De plus, des formations répondant au plus près des attentes des collaborateurs sont en cours de développement. Les instances dirigeantes sont également formées à ces sujets de manière régulière.

3.2 - Le cadre d'appétit aux risques

Les catégories « Risque climatique / Risque de transition » et « Risque climatique / Risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques du Groupe BPCE dès 2019. À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert et appuyée par des travaux de cartographie. Le risque de transition a été jugé matériel, y compris à court terme, compte tenu des potentiels impacts en matière de réputation, des risques liés aux évolutions du cadre réglementaire et juridique et du risque stratégique lié aux évolutions de marché en réponse à la transition climatique.

Deux indicateurs d'appétit au risque sur le risque climatique de transition sont en cours d'intégration au niveau du groupe, sous observation avant étalonnage d'une limite. Sur le périmètre de la Banque de grande clientèle (BGC), la part des actifs classés « brun foncé » selon la méthode *Green Weighting Factor*, constituant les actifs les plus exposés au risque de transition, est suivie dans le dispositif d'appétit aux risques de la BGC (*Risk Appetite Framework*). Un seuil et une limite ont été fixés à partir de 2022.

3.3 - Le stress test : mesure des impacts des risques climatiques sur les actifs du groupe

En 2020, le Groupe BPCE s'est porté volontaire pour participer à un premier exercice d'évaluation des risques climatiques piloté par l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le Groupe BPCE a également contribué à l'exercice pilote de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en 2021, visant à estimer les risques physiques et de transition. Enfin, le Groupe BPCE a participé, en 2022, au tout premier stress test climatique lancé par la BCE.

L'objectif affiché de ce dernier exercice était d'identifier l'état de préparation de la centaine de groupes bancaires sous supervision face aux chocs financiers et économiques que le risque climatique est susceptible de provoquer. Cette initiative s'inscrivait dans une volonté déjà portée par les superviseurs nationaux.

Cet exercice doit être considéré comme un exercice d'apprentissage conjoint présentant des caractéristiques pionnières, visant à renforcer la capacité des banques et des

autorités de surveillance à évaluer le risque climatique. Pour ce premier exercice d'apprentissage, la BCE a tenu à simplifier la demande. Le test de résistance a ciblé des catégories spécifiques d'actifs exposés aux risques climatiques et non le bilan complet des banques. L'exercice s'appuie sur trois modules :

- le premier module portait sur le cadre et la gouvernance de la démarche ;
- le deuxième visait à collecter un certain nombre de données afin d'évaluer la sensibilité sectorielle ;
- enfin, un troisième consistait à estimer les impacts en résultat du risque physique et de transition, à court et long termes.

Les risques physiques concernent seulement la sécheresse et les inondations sur le risque de crédit à horizon de un an. Pour le risque de transition, deux types de scénarios sont réalisés. L'un, court terme, à horizon trois ans, concerne le risque de crédit et le risque de marché en cas de choc inattendu et brutal du prix du carbone. L'autre, long terme, consiste à évaluer l'impact climat sur nos bilans à horizon de 30 ans, selon trois scénarios : une transition ordonnée, en anticipation de l'accord de Paris en 2050 ; une transition désordonnée, où aucune nouvelle politique n'est mise en place jusqu'en 2030, suivie d'une transition soudaine et brutale ; et un scénario d'absence de transition conduisant à un réchauffement climatique significatif.

La participation du Groupe BPCE à l'exercice de stress test climatique 2022 a démontré sa capacité à quantifier le risque climatique selon différents scénarios. Le groupe a dû intégrer dans ses modèles internes une nouvelle dimension sectorielle sur des horizons de temps inédits allant jusqu'à 30 ans. De plus, il a dû aussi collecter de nouvelles données, comme les diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements donnés en garantie, afin de réaliser les tests de résistance. Cet exercice a conduit à identifier des axes d'amélioration pour obtenir des données de manière fiable et récurrente. Enfin, ce stress test a permis au Groupe BPCE de quantifier les principaux risques auxquels il est exposé et de prioriser les actions d'identification, d'atténuation et de surveillance de ces risques.

En termes de résultats, les indicateurs sont contrastés selon les types de risques et de scénarios définis par la BCE. Le plus représentatif des risques physiques est l'inon-

dation à court terme, du fait du portefeuille de crédits à l'habitat du groupe. Cet impact est aussi le corollaire du cadre méthodologique retenu en matière de couverture assurantielle. Enfin, l'insuffisante granularité de certaines données ne permet pas d'atténuer ces résultats.

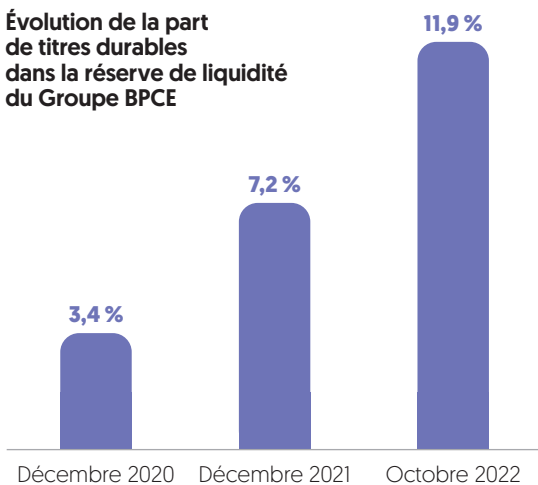
Le risque de transition court terme est accru du fait de la carence des données de performance énergétique des collatéraux adossés aux expositions Corporate mais reste globalement limité du fait d'une exposition contenue du Groupe BPCE sur les secteurs les plus carbo-intensifs.

Sur le risque de transition long terme, grâce à cette faible exposition aux secteurs identifiés comme sensibles par le superviseur, les scénarios posés n'impactent pas le Groupe BPCE de manière très différenciée.

Nette amélioration des notes ESG de la réserve de liquidité

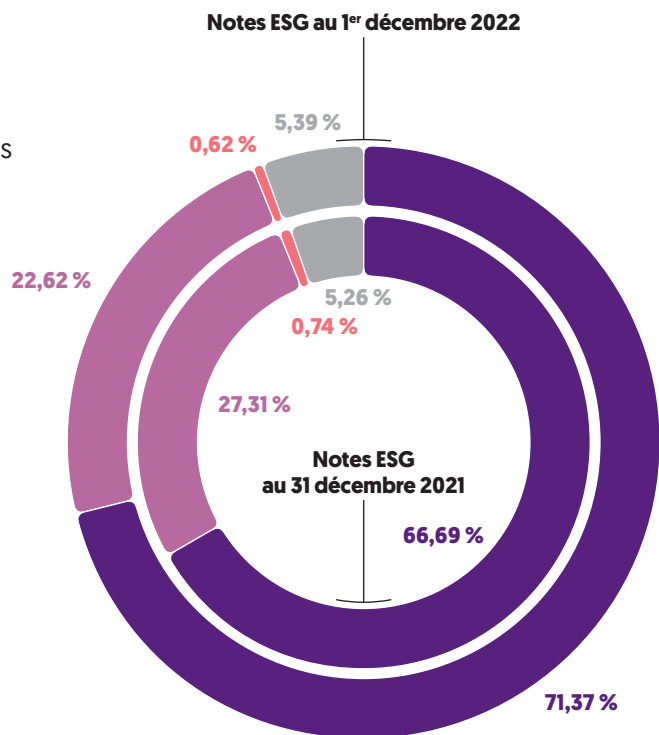
Sur le périmètre du portefeuille de réserve de liquidité, la part de titres durables ¹ et la part de titres ayant une note ESG « Excellente et bonne » augmentent respectivement de 3 et 4 points par rapport au 31/12/2021. Cette amélioration s'est faite grâce à une meilleure disponibilité des informations ESG auprès des opérationnels et des comités décisionnaires, de l'arrivée à maturité des investissements, de vente des titres dont les notes ESG sont les plus basses et/ou de l'achat de titres mieux notés.

Évolution de la part de titres durables dans la réserve de liquidité du Groupe BPCE



Comparaison des notes ESG de la réserve de liquidité du Groupe BPCE, en %

■ Excellente et bonne ■ Moyenne ■ Faible ■ Inconnue



Source : ISS ESG

¹. Titres durables : green bonds, social bonds, sustainable bonds et sustainability-linked bond.

3.4 - Les risques financiers

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, notamment, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des critères climatiques et plus largement des critères ESG est réalisée tenant notamment compte de la qualité environnementale du titre et de la notation ESG des émetteurs.

Concernant les investissements en *Private Equity*, les travaux d'intégration des critères d'analyse ESG sont en cours afin de définir des profils ESG des investissements.

3.5 - Les risques opérationnels

RISQUES POUR ACTIVITÉ PROPRE

Pour anticiper les événements climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, le Groupe BPCE a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens lui permettant de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels. Un outil interne permet d'identifier les sites et les agences exposés aux risques climatiques et de suivre les incidents climatiques.

RISQUE DE RÉPUTATION

L'émergence plus prononcée d'une conscience environnementale et l'évolution des comportements des consommateurs vis-à-vis des questions climatiques constitue un facteur de sensibilité pour le secteur bancaire pouvant entraîner une atteinte à la réputation du groupe en cas de

non-conformité aux attentes réglementaires ou en cas de scandales liés à des activités controversées. Un indicateur de mesure de la réputation intégrant des événements en lien avec le climat et plus largement l'ESG est en cours de construction par le département des risques opérationnels du groupe.

RISQUE JURIDIQUE, DE CONFORMITÉ ET RÉGLEMENTAIRE

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (accord de Paris), européens (taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience). À titre d'exemple, le législateur français a augmenté ses exigences avec l'article 29 de la loi Énergie climat.

3.6 - Les risques de crédit

INSERTION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES DE CRÉDIT DU GROUPE

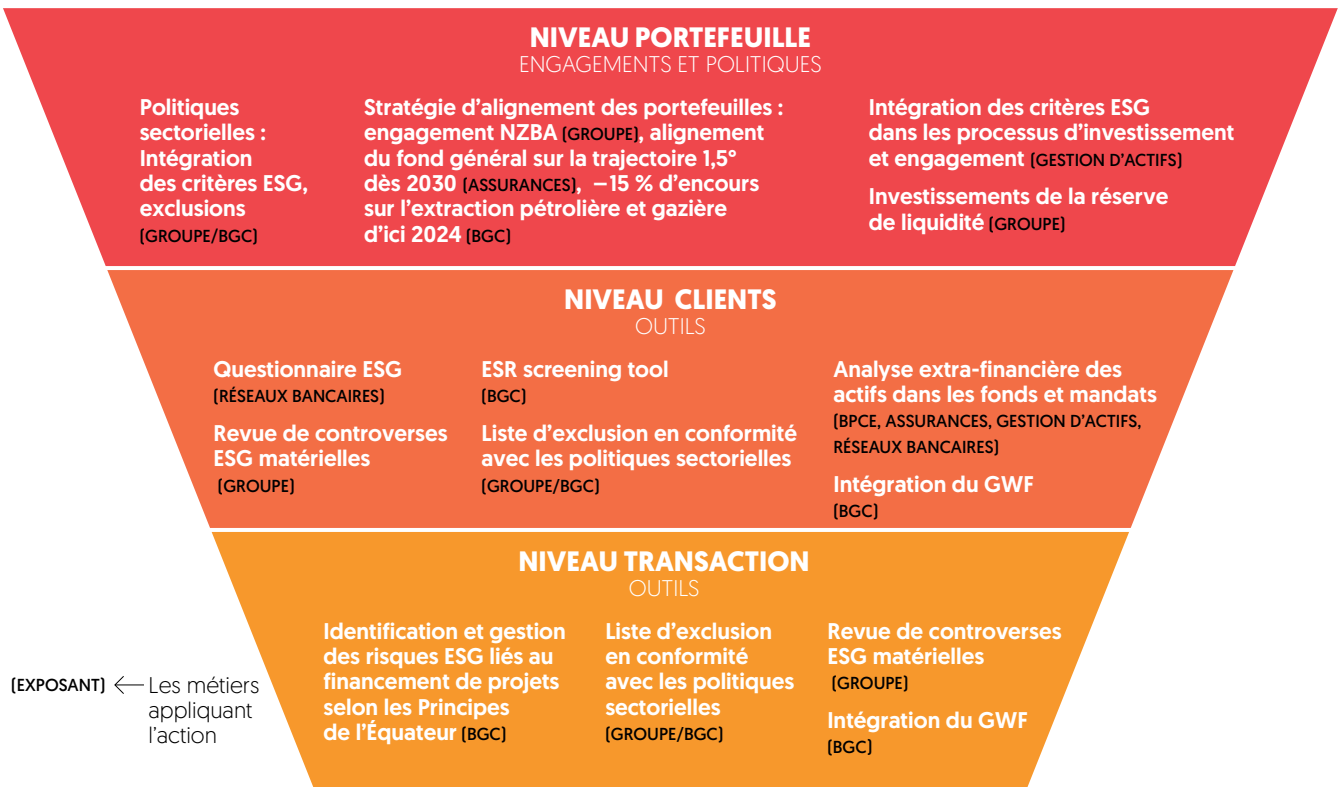
Sur le périmètre de la Banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE (cf. chapitre 2, *Stratégie*), les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extra-financiers, composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et RSE, se réunit chaque mois pour effectuer, depuis mars 2020, des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activité et par typologies de clients.

Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des six enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif premier est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché et de pouvoir mieux accompagner les clients dans leur transition.

Le comité des risques extra-financiers se réunit chaque mois pour effectuer des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activité et par typologies de clients.

De la vision sectorielle à la transaction



Pour les grandes contreparties, une appréciation extra-financière du client est ajoutée dans les fiches d'analyse en vue d'enrichir le processus d'octroi de crédit. Le rappel des enjeux climatiques et environnementaux provient des analyses des politiques sectorielles du comité des risques extra-financiers mentionnées précédemment. Ces éléments seront utilisés au fur et à mesure pour les comités de crédit et contreparties des entités et du Groupe BPCE.

QUESTIONNAIRE DE TRANSITION EN COURS DE DÉPLOIEMENT POUR LES CLIENTS DE LA BANQUE DE DÉTAIL

Pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux par les clients dans leurs modèles d'affaires a été testé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Cet outil est développé en réponse au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans leur composante ESG.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une appréciation de la maturité du client quant à la maîtrise

des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. La phase pilote s'est achevée début 2022 avec une réflexion sur son intégration à venir dans les systèmes de notation clientèle une fois la profondeur d'historique nécessaire atteinte.

L'objectif principal est d'intégrer ces données dans le processus d'octroi de crédit et de les utiliser dans le suivi des risques. La déclinaison opérationnelle est en cours d'élaboration avec les directions des Engagements et des Risques ainsi que les directions du Développement.

UTILISATION DU GREEN WEIGHTING FACTOR PAR LA BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE

Le *Green Weighting Factor* est l'outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises. Ce dernier est suivi de manière globale dans le tableau de bord suivant l'appétit aux risques de la BGC et aussi de manière granulaire en déterminant l'impact environnemental des financements réalisés. Des travaux sont en cours afin de compléter le dispositif de validation et de contrôle associé à cet outil.

3.7 - Le dispositif de contrôle des risques climatiques

Le Groupe BPCE s'organise pour élaborer les contrôles des risques permanents et périodiques. Les dispositifs de contrôles permanents vont être détaillés et précisés lors d'ateliers à mener avec les entreprises. L'objectif sera d'intégrer les éléments climatiques dans les process existants.

L'Inspection Générale du groupe a constitué un guide interne de contrôle périodique afin de mener au mieux et de manière cohérente les missions réalisées dans les différentes entités du groupe.

3.8 - Les tableaux de bord

Des tableaux de bord permettant le suivi et le pilotage des risques climatiques et environnementaux sont en cours de développement. Le tableau de bord sur le périmètre du groupe a été validé début juillet 2022. Il est construit pour assurer la fiabilité et la qualité de la donnée utilisée. Sa mise à disposition sur le périmètre de chaque entité sera réalisée au fur et à mesure de la disponibilité de la donnée.

3.9 - Les données

Un projet visant à bâtir un référentiel de données ESG groupe a été lancé en 2022. Il s'accompagne de la mise en place d'une gouvernance des données ESG au niveau groupe. Dans ce cadre, les besoins de la direction des Risques ont été identifiés et pourront être satisfaits par l'acquisition de données auprès de fournisseurs externes ou par le retraitement de données internes.

L'année 2022 a été marquée par la publication du premier ratio d'actifs verts (*Green Asset Ratio*) dans sa dimension éligible. Cet exercice sera renouvelé en 2023 avant une publication d'alignement en 2024.

Vers un langage commun européen

Le Groupe BPCE se prépare à l'utilisation de la taxonomie européenne et mène des travaux d'intégration dans ses approches d'analyses depuis 2020.

Au premier trimestre 2022, une task force *ad hoc* s'est mise en place pour établir les règles de calcul du ratio obligatoire et volontaire *Green Asset Ratio* (GAR) en lien avec les travaux de Place. Le département des Risques climatiques a formé les directeurs Risques et Conformité des entités du groupe ainsi que leurs correspondants climatiques sur la taxonomie européenne, ses implications en termes de *greenwashing* et la compréhension du calcul du GAR. Les critères de la taxonomie européenne sont rappelés dans des politiques sectorielles et sont utilisés comme base de réflexion dans les travaux stratégiques pour intégration dans les systèmes d'information et le suivi des clients. La taxonomie européenne sert également de cadre de définition des nouveaux produits bancaires durables lorsqu'ils présentent un qualificatif environnemental.

4 - Activités d'assurances et gestion d'actifs

4.1 - Activités d'assurances

BPCE Assurances prend en compte les risques de durabilité dans la gestion de ses portefeuilles d'investissement. Cette prise en compte devient un élément majeur de la gestion de portefeuille. BPCE Assurances a recours

Le pilotage des risques climatiques, élément essentiel pour atteindre les objectifs de neutralité carbone du fonds général

La stratégie d'investissement de BPCE Assurances intègre une politique Climat qui est la traduction des objectifs d'alignement du portefeuille d'investissements avec les objectifs de l'accord de Paris à horizon 2024 puis à horizon 2030, en conformité avec les exigences de la réglementation SFDR ainsi que du décret d'application de l'Article 29 de la loi Énergie climat. BPCE Assurances s'est engagée contre le réchauffement climatique en se fixant l'objectif d'aligner son portefeuille d'investissements sur les objectifs d'une trajectoire de réchauffement climatique de 2 °C dès 2024, et de 1,5 °C à horizon 2030. L'un des leviers pour atteindre cet objectif consiste à consacrer, chaque année, au moins 15 % des nouveaux investissements à des actifs verts. La poursuite des investissements verts fait converger les actifs du portefeuille vers une trajectoire d'alignement climatique de 2,0 °C. En parallèle, la part des actifs du portefeuille faisant l'objet d'une analyse climat est monitorée et en augmentation. Ces analyses permettent en effet d'identifier les entreprises présentant des risques importants d'impact négatif sur le climat et d'orienter la gestion des portefeuilles afin d'atteindre les objectifs fixés.

à la notation extra-financière qui examine les risques de durabilité et les incidences négatives du portefeuille sur les facteurs de durabilité (principe de double matérialité). Cette analyse se décline selon deux axes :

- une approche globale (ESG) des enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance ;
- une approche stratégique (climat) liée aux enjeux climatiques.

L'approche globale ESG se décline tout d'abord à travers des exclusions normatives, sectorielles et *best-in-class*, représentant le socle de son engagement ESG :

- normatives : l'ensemble des émetteurs en transgression sérieuse du Pacte mondial des Nations Unies ;
- sectorielles :
 - secteurs du tabac et de la défense (armes controversées) ;
 - secteurs des sables bitumineux et du pétrole extra-lourd part du chiffre d'affaires (CA) supérieure à 25 % ;
 - secteur du charbon : désinvestissement progressif et significatif des émetteurs de ce secteur sous contrainte de CA et de plan de sortie.
- *best-in-class* : toute entreprise notée « négatif » sur le développement durable selon l'analyse ESG de Mirova, l'une des sociétés de gestion affiliées à Natixis Investment Managers.

Au-delà de ces exclusions, BPCE Assurances s'engage également à contribuer positivement aux objectifs de développement durable en mettant en œuvre une politique d'intégration ESG sélective. En s'appuyant sur l'analyse de Mirova, BPCE Assurances vise à améliorer le profil ESG de ses placements sous mandat de gestion et en fonds dédiés. Cette politique, miroir de l'exclusion des « négatifs », consiste à augmenter la part des actifs durables du portefeuille, composés d'émetteurs « positifs » (contribuant de façon positive à l'atteinte des objectifs de développement durable) et « engagés » (contribuant de façon très favorable à l'atteinte des objectifs de développement durable).

Concernant les produits d'assurance dommages, la gestion des risques climatiques fait partie intégrante des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance des garanties proposées aux clients.

En effet, le portefeuille d'assurance dommages pour les particuliers et les professionnels au travers de ses garanties pour l'habitation, l'automobile et la multirisque professionnelle porte des risques de sinistres liés aux



événements climatiques. Des travaux d'analyse du portefeuille de contrats sont menés régulièrement pour identifier et mesurer les risques, en particulier ceux liés aux événements climatiques (inondations, sécheresse, tempêtes...), qualifier leur répartition géographique et adapter la politique de souscription. Dans le cadre de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), des stress tests climatiques sont également réalisés afin de mesurer la sensibilité des ratios de solvabilité à la survenance d'événements climatiques majeurs.

Pour réduire l'impact au bilan des sinistres climatiques, BPCE Assurances transfère une partie de ses risques incluant les risques climatiques vers les réassureurs mondiaux au travers de divers traités de réassurance.

Enfin, pour aider les clients et limiter les conséquences des événements climatiques, BPCE Assurances envoie à ses clients concernés par un risque d'événement climatique un SMS pour les alerter, leur permettre de se mettre à l'abri, de protéger leurs biens. Lors des déclarations de sinistres, pour accélérer la prise en charge des clients, BPCE Assurances renforce les équipes dédiées à la déclaration et à la gestion des sinistres et mobilise très rapidement les réseaux d'experts.

4.2 - Gestion des risques au sein des métiers de gestion d'actifs

Natixis Investment Managers a identifié les risques climatiques comme un défi majeur et cherche à assurer une meilleure compréhension pour soutenir les secteurs et les entreprises qui travaillent à la transition et à l'investissement à impact.

Les risques sont ventilés par secteur et par entreprise, afin d'identifier non seulement l'ampleur de chaque risque, mais aussi la manière dont ce risque pourrait affecter le rendement des investissements à long terme.

Les sociétés affiliées intègrent des critères ESG dans leurs processus d'investissement et d'engagement.

Cette pratique est soutenue par un certain nombre d'actions : déploiement de programmes de formation, définition de méthodologies, amélioration des données climatiques et mesure de l'empreinte carbone du portefeuille.

Dans le cadre de son engagement à soutenir des solutions environnementales innovantes, Natixis IM a récemment conclu un investissement minoritaire dans Iceberg Data Lab, une société fintech qui développe des outils d'évaluation et fournit des solutions de données environnementales aux institutions financières.

Des outils dédiés à la gestion des risques climatiques développés en interne chez les affiliés du groupe

- AEW lance un outil d'évaluation des risques financiers liés au dérèglement climatique. Cet outil est composé d'une cartographie des aléas climatiques, d'une matrice de vulnérabilité et propose des préconisations et des évaluations financières.
- DNCA a développé un modèle propriétaire d'analyse *Above & Beyond* (ABA). L'outil est conçu pour identifier les entreprises confrontées à des risques et des opportunités en termes d'investissement responsable et RSE.
- Ossiam utilise un modèle quantitatif basé sur l'intelligence artificielle (*ESG Machine Learning*). L'objectif est de trouver des liens

dans les données, tels que des impacts récurrents, et d'utiliser ces informations pour identifier les risques.

- Ostrum Asset Management a mis en place, en 2019, un nouvel outil d'évaluation de la matérialité, disponible sur une plateforme interne. Cette évaluation est systématiquement soutenue par une analyse qualitative de chaque dimension ESG, qui est exposée dans un rapport dédié rédigé par les analystes, émetteur par émetteur.

En 2020, une formation sur les enjeux climatiques et la comptabilité carbone a été proposée aux gestionnaires d'actifs.

4

INDICATEURS ET OBJECTIFS



INDICATEURS ET OBJECTIFS



Afin de respecter l'accord de Paris sur le climat et aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le Groupe BPCE :

- poursuit l'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement grâce au développement du *Green Evaluation Methodology*;
- pilote opérationnellement le mix-couleurs de ses portefeuilles de la banque d'investissement et la température de ses portefeuilles d'investissement de ses activités d'assurances;
- priorise ses travaux d'alignement sur les secteurs les plus émissifs en publiant notamment ses premières cibles NZBA intermédiaires pour le secteur de l'énergie à horizon 2030.

Le Groupe BPCE s'inscrit dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette contribution du groupe au respect de l'accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires.

Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du *Green Weighting Factor* sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, le Groupe BPCE n'a cessé d'approfondir ses méthodes d'évaluation de la performance climatique et de l'alignement de ses portefeuilles au travers de sa démarche de colorisation *Green Evaluation Methodology* (GEM). L'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le groupe a notamment adhéré à des alliances internationales telles que :

- l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires, en juillet 2021 ;
- et, la Net Zero Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurances, en octobre 2022.

La démarche de colorisation *Green Evaluation Methodology* de ses portefeuilles de financement, conduit à l'évaluation de la performance climatique et du potentiel de transition de ses clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs.

Les initiatives « Net Zero » viennent renforcer et compléter le cadre de pilotage de l'alignement climatique des portefeuilles à partir de cibles comparables à celles publiées par ses pairs.

Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun pour toutes les entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer au fur et à mesure les dernières évolutions en matière de données, de scénarios

scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone.

Méthodologies sur les données carbone utilisées pour les mesures climatiques / Disclaimer

Les informations présentées dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Les données utilisées concernant les clients du groupe sont principalement issues de fournisseurs de données ou des publications des entreprises. Des divergences peuvent exister dans les mesures des gaz à effet de serre des fournisseurs de données (par exemple sur la géographie et les périmètres) tout comme des imprécisions ou incomplétudes sur les activités couvertes par nos clients dans leurs publications. Les estimations des mesures évolueront avec la progression de la qualité des données disponibles. De même, les méthodologies de mesure d'alignement reposent sur des normes de Place en cours d'élaboration et des standards de marché qui continuent d'évoluer. Par ailleurs, les objectifs visés par le Groupe BPCE sont conditionnés par les engagements de ses clients et leur capacité à les tenir dans la durée. Ces objectifs sont également contingents aux politiques gouvernementales en vigueur et au développement des technologies bas carbone, critiques pour des horizons long terme.

Toute modification significative de la méthodologie ou des données utilisées pour établir nos engagements de réduction correspondant aux objectifs ci-dessus sera clairement communiquée.



1 - Performance climatique des portefeuilles de financement

Une démarche d'évaluation interne dite *Green Evaluation Methodology* est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche s'inspire de l'outil *Green Weighting Factor* (GWF) historiquement développé sur le portefeuille de Banque de grande clientèle. Elle est adaptée à la spécificité des autres portefeuilles du groupe (notamment ceux de la Banque de détail) et au secteur de chacune des contreparties considérées (clients, projets).

Le *Green Weighting Factor* est un outil d'évaluation climatique des financements dédiés aux grandes entreprises. Il a été développé par la Banque de grande clientèle depuis 2018. Elle est ainsi devenue la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'une mesure sous forme de code couleur.

La notation *Green Evaluation Methodology* reprend l'échelle de colorisation définie par le *Green Weighting Factor* avec sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé ». Les notations obtenues sont utilisées par le groupe pour :

- engager un dialogue stratégique avec les clients et structurer les produits financiers adaptés aux besoins d'accompagnement des contreparties ;
- gérer de façon dynamique les expositions ;
- mettre en place une planification stratégique des actions commerciales en phase avec les engagements d'alignement des portefeuilles.

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les TCFD 2021 du Groupe BPCE et de Natixis.

1.1 - Les périmètres couverts par la démarche du *Green Evaluation Methodology*

Les mesures obtenues grâce à la démarche d'évaluation interne *Green Evaluation Methodology* porteront à terme sur l'ensemble des expositions du portefeuille bancaire.

À fin 2022, ces évaluations couvrent le portefeuille crédit à l'habitat, les financements de grandes entreprises, les financements dédiés et l'administration (dont souverains), soit une large couverture des secteurs les plus carbonés.

Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, le portefeuille de négociation, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banque centrale et le secteur financier. Les expositions souveraines sont suivies bien que non incluses dans le périmètre couvert par la Banque de grande clientèle à ce stade.

CLIENTS CORPORATE

Les financements de grandes entreprises, les financements dédiés et les titres liés aux activités d'investissement sont évalués par la méthodologie de notation du *Green Weighting Factor* pour tous les secteurs dans lesquels s'exercent les activités de la Banque de grande clientèle, à l'exception du secteur financier. Le groupe étend progressivement ses méthodes de mesures au financement des ETI et des PME - portefeuilles liés à la Banque de détail - en s'inspirant du GWF et en l'adaptant aux spécificités de cette clientèle.

CLIENTS PARTICULIERS

L'évaluation climatique des financements particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique (DPE) estimé du logement des clients.

CLIENTS ADMINISTRATIONS

La performance climatique des financements de l'administration est réalisée notamment sur les expositions souveraines, les collectivités locales et les entreprises du secteur public. Elle est essentiellement établie d'après une approche macro-économique du secteur.



1.2 - Part des expositions couvertes par la démarche du *Green Evaluation Methodology*

Périmètre de la démarche *Green Evaluation Methodology*

	Décembre 2020	Décembre 2021	T3 2022
Part des expositions* couvertes par le GEM	~ 30 %	~ 40 %	~ 50 %

* expositions (bilan et hors bilan) du portefeuille bancaire (hors monétaire et dépôts en banques centrales).

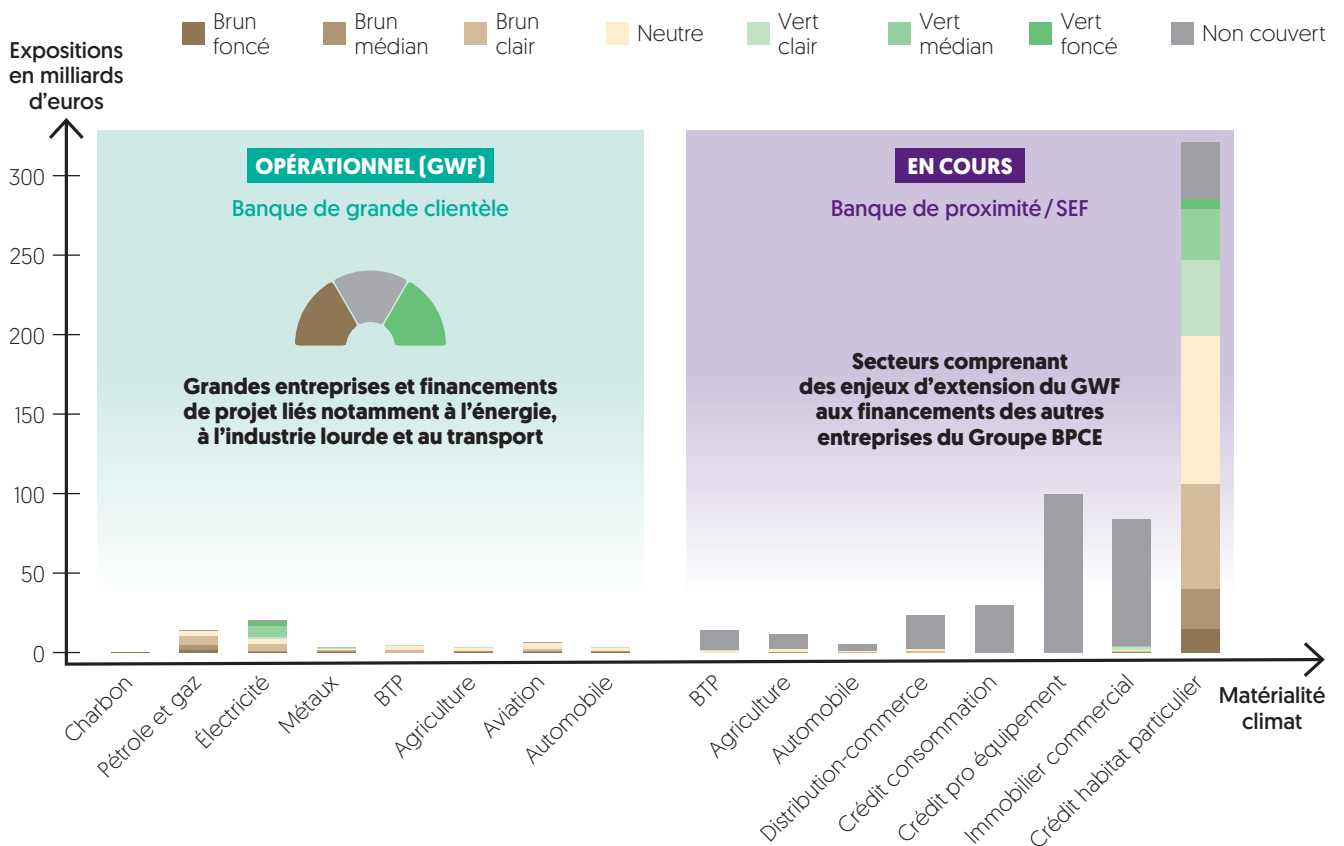
Le Groupe BPCE s'est fixé comme objectif de couvrir d'ici à fin 2024, 100 % des expositions de son portefeuille bancaire.

À fin 2022, environ 50 % des portefeuilles sont couverts par le dispositif GEM, vs 40 % à fin 2021.

L'augmentation en 2022 s'explique par :

- l'amélioration de la couverture en DPE des crédits à l'habitat ;
- une meilleure couverture des activités de la Banque de grande clientèle ;
- l'extension du périmètre de l'outil GWF aux autres banques du Groupe BPCE ;
- l'évaluation de la performance climatique du secteur de l'administration.

Green Evaluation Methodology : les secteurs les plus carbo intensifs sont déjà couverts par des mesures de pilotage





La démarche *Green Evaluation Methodology* est en cours de déploiement sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Sur les exercices à venir, le groupe a, en particulier, pour ambition d'établir les premières estimations du profil de la performance climatique des TPE/PME et ETI selon leur secteur et par zone géographique.

2 - Pilotage opérationnel des portefeuilles par métier

2.1 - Alignement des portefeuilles de financement de la Banque de grande clientèle sur une trajectoire de neutralité carbone

Natixis CIB continue à déployer le *Green Weighting Factor* (GWF), son modèle propriétaire de mesure et pilotage de son impact climatique. Elle a renforcé les méthodes de colorisation de son portefeuille et de ses décisions de crédit, et a étendu son périmètre de couverture, à savoir 91 % des activités de financement.

Le *Green Weighting Factor* alimentera la mesure des cibles de décarbonation et des objectifs sectoriels définis par le Groupe BPCE dans le cadre de la NZBA.

Le cadre de pilotage opérationnel de la trajectoire climat de Natixis CIB s'articule désormais autour de deux dispositifs, complémentaires et interdépendants : le *Green Weighting Factor*, outil de pilotage interne afin de guider les décisions opérationnelles de financement et, en externe, le suivi des trajectoires sectorielles publiques de décarbonation au niveau du Groupe BPCE dans le cadre de la NZBA.

En effet, après le retrait de la cote de Natixis au sein du Groupe BPCE en 2021, c'est au niveau du groupe que les cibles externes de décarbonation sont définies et communiquées selon le cadre proposé par la NZBA, dans un souci de s'adapter aux pratiques de marché et de contribuer à l'effort collectif d'harmonisation et de comparabilité des efforts en matière climatique au sein du secteur bancaire.

2.1.1 - Le *Green Weighting Factor* en quelques mots

Dès 2018, Natixis CIB a choisi de faire du pilotage de sa trajectoire climat un enjeu opérationnel. Natixis CIB a été la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de ses portefeuilles de financement.

Ainsi, elle a développé l'outil *Green Weighting Factor*. Le GWF permet, sur une échelle de notation composée de sept couleurs allant de brun foncé à vert foncé, de déterminer la performance climat tout en prenant en compte le risque d'externalités environnementales non climatiques les plus matérielles (eau, déchets, biodiversité, pollution) de l'ensemble de ses financements hors secteur financier ¹.

La composante climat de la couleur (*GWF Color Rating*) de chaque transaction résulte d'une approche en cycle de vie : l'évaluation couvre donc les émissions de gaz à effet de serre (GES) scope 1 à scope 3 (amont et aval) pour tous les secteurs à fort impact, mais aussi le pouvoir décarbonant des produits et activités des entreprises (émissions réduites et/ou évitées pour leurs clients). De fait, les calculs et projections réalisés dans le cadre de l'engagement NZBA du Groupe BPCE, s'appuieront sur la richesse des données utilisées dans la production du GWF.

Cette évaluation est faite de manière granulaire pour chacune des expositions financement au bilan pour tous les produits bancaires (prêts, garanties, cautions, crédits documentaires) quelle que soit leur maturité dans toutes les géographies et tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur financier et administration. À fin 2022, le taux de couverture du périmètre GWF (124 milliards d'euros d'expositions bilanciels) est de 91 % (vs. 77 % en 2020).

¹. L'exclusion du secteur financier dès le départ s'explique par le déficit d'informations publiques granulaires permettant une analyse détaillée robuste de la performance climat sur l'ensemble des scopes pertinents des acteurs du secteur. Les évolutions majeures de la réglementation en matière de disclosure ESG peuvent être de nature à faire évoluer cette position dans les prochaines années.



INDICATEURS ET OBJECTIFS

Le choix de raisonner sur une échelle à sept couleurs tient à la volonté de Natixis CIB d'apprécier les dynamiques de transition dans leur granularité et leur progressivité pour tous les acteurs. Les nuances et différenciation de traitement rendues possibles par ces sept niveaux aident Natixis CIB dans sa vocation principale en matière climatique : accompagner ses clients et les économies où elle opère dans les diverses étapes de leur transition, prenant en compte les divers points de départ, rythmes et dynamiques.

La méthodologie d'évaluation distingue :

- Les financements non-dédiés (lorsque l'objet de la transaction n'est pas spécifique) pour lesquels est réalisée une analyse dynamique de chaque client selon ses émissions (induites, réduites et évitées), sa stratégie de décarbonation, sa trajectoire future et son exposition à des externalités négatives environnementales non climatiques. Ces évaluations sont réalisées par le cabinet Carbone 4 Finance sur sa base de données publiques et non publiques.

- Les financements dédiés (projets, actifs, produits ou matières premières). La note est déterminée par un arbre de décision spécifique à chaque secteur/technologie, élaborée en collaboration avec les cabinets externes Icare by BaringPoint et Quantis.

Les méthodologies d'évaluation de notre portefeuille sont en constante évolution, et ne sont pas encore stabilisées. Ainsi, elles reposent sur les changements et améliorations apportées aux périmètres de couverture, l'adaptation aux évolutions de la science ou des standards de marché, et à la montée en qualité des données disponibles.

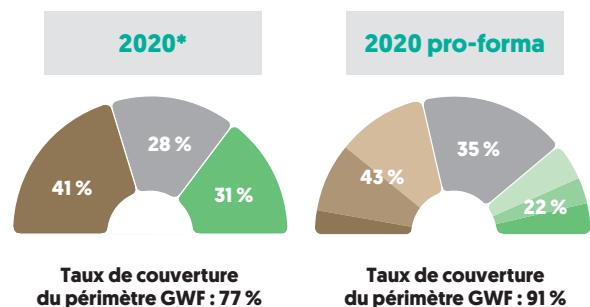
Pro-forma 2020

Profondément ancrée dans une démarche de rigueur et d'innovation, Natixis CIB a complété et fiabilisé progressivement l'outil GWF en tenant compte notamment des évolutions des standards de marché. Au cours des deux dernières années, la mise en place de ce pilotage actif a donné lieu à :

- un ajustement de la métrique de pilotage : passage d'une modélisation et d'un pilotage en encours pondérés [RWA] à un pilotage en expositions ;
- des ajustements de périmètre : extension du périmètre des financements couverts par le GWF [acquisition, export, *Strategic Equity Capital Markets...*], élargissement du taux de couverture des clients, exclusion du périmètre des activités de marché ;

- des ajustements méthodologiques : processus d'amélioration continue pour identifier l'objet des financements et s'adapter aux premiers retours d'expérience en fonction de la disponibilité et de la qualité de la donnée notamment. L'ensemble de ces évolutions et une analyse plus fine du portefeuille s'est traduit en 2022 par le calcul d'un pro-forma de la baseline 2020.

Pro-forma mix-couleurs du périmètre colorisé du GWF 2020 vs annonces en 2021



* tel que publié en 2021



2.1.2 - Le *Green Weighting Factor*, un outil de pilotage au cœur de Natixis CIB

Le GWF est progressivement devenu l'outil de pilotage opérationnel de la décarbonation du portefeuille de financement de la Banque de grande clientèle.

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance globale et décentralisée de pilotage, il est au cœur de la mise en œuvre des différents leviers et outils de son plan de transition : depuis l'alimentation du dialogue stratégique avec les clients, à la décision de crédit au niveau transactionnel, à la planification stratégique et commerciale, l'allocation de capital, la gestion active du portefeuille, l'encadrement de l'appétit au risque jusqu'aux dispositifs d'évaluation de la performance individuelle des équipes d'origination de financements.

Depuis son lancement opérationnel en 2019, le GWF est à l'origine d'une transformation culturelle au sein de Natixis CIB faisant du pilotage de la trajectoire climat des financements un enjeu pour tous.

2.1.3 - Le *Green Weighting Factor* au service de la trajectoire de neutralité carbone

Le *Green Weighting Factor*, et notamment la composante relative à la performance climat, a largement contribué à la définition d'objectifs de décarbonation sur les secteurs de la production d'électricité et des activités amont de pétrole et de gaz concernant l'établissement des trajectoires de neutralité carbone dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA). En effet, le GWF recèle les données nécessaires pour le calcul ou l'estimation des indicateurs d'empreinte carbone préconisés par la NZBA.

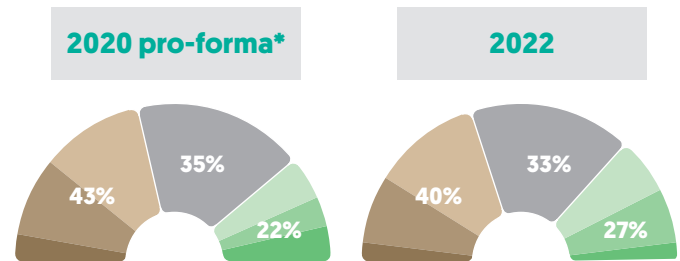
Afin de s'adapter aux standards de marché et de contribuer à l'effort collectif d'harmonisation et de comparabilité, Natixis CIB décide de substituer la communication de cibles sectorielles NZBA à horizon 2030 à ses objectifs initiaux exprimés en mix-couleurs et température à 2024.

Ainsi, le cadre de pilotage opérationnel de la trajectoire climat de Natixis CIB s'articulera désormais autour de deux dispositifs, complémentaires et interdépendants : le *Green Weighting Factor* outil de pilotage interne afin de guider les décisions opérationnelles de financement et le suivi des trajectoires sectorielles publiques de décarbonation dans le cadre de la NZBA. Ces deux dispositifs phares sont complétés par un suivi opérationnel de certains leviers clés de transition pour Natixis CIB (cf. tableau p. 50-51).

2.1.4 - Évolution du mix-couleurs de Natixis CIB

L'évolution du mix-couleurs sur 2020-2022 ci-dessous permet de constater l'augmentation sensible de la part de couleur verte du portefeuille au détriment de la part de couleur marron.

Mix-couleurs du périmètre colorisé du GWF 2020/2022



* voir encadré dédié p. 40.

Cette évolution sur 2020-2022 a été notamment alimentée par le déploiement d'une stratégie volontariste sur notre financement des activités des secteurs pétroliers et gaziers avec : le rééquilibrage progressif du mix hydrocarbures vers plus de gaz et moins de pétrole, la réduction progressive de l'exposition aux compagnies pétrolières nationales ou majeures pétrolières les moins engagées dans une démarche de transition. Pour les activités décarbonées, la période a notamment vu une augmentation significative des encours sur les énergies renouvelables ou métaux de transition.



L'année 2022 a été particulière. Le contexte géopolitique a bouleversé les enjeux de souveraineté énergétique, en même temps que l'extrême volatilité du prix des matières premières se traduisait par des besoins de financement et/ou de couverture par les clients afin d'assurer la continuité de leurs opérations et la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, et ce dans un environnement de risques maîtrisés.

Aussi, la maturité et la finesse d'analyse acquises au fil de ces premiers exercices de pilotage actif invitent à une meilleure prise en compte des réalités économiques et géopolitiques, dont le rythme de la transformation de Natixis CIB est fortement dépendant.

La trajectoire de décarbonation du bilan doit donc tenir compte de facteurs exogènes de nature géopolitique, macro-économique et technologique. En outre, le rythme de transition non linéaire à travers le monde influence la performance des activités et introduit une volatilité des métriques. Dans ce contexte, le levier de transition prioritaire réside dans l'allocation ciblée des capitaux, lors de la mise en place des nouveaux financements, à des activités ou actifs en transformation, ou qui sont par nature décarbonés (cf. paragraphe « NZBA »).

De fait, les jalons à 2030 de la démarche NZBA, notamment sur le pétrole et le gaz, ainsi que le suivi rapproché des évolutions technologiques à l'échelle et notamment le développement de l'hydrogène vert, sont autant de facteurs favorisant la poursuite de l'objectif de neutralité carbone à 2050.

La dynamique enclenchée entre 2020 et 2022 permet au groupe d'affirmer l'ambition de long terme d'alignement « Net Zero » à l'horizon 2050, en témoigne notamment le déploiement des engagements intermédiaires NZBA à 2030.

Par ailleurs, avant même notre engagement au sein de NZBA et ce dès fin 2020, le Groupe BPCE avait enclenché un pivotement rapide de ses activités vers le financement de production des énergies bas carbone, comme le démontre l'atteinte à fin décembre 2022 de notre objectif de réduction des encours de Natixis CIB liés à l'extraction et à la production de gaz et pétrole (-15 % entre 2020-2024) et la forte croissance de nos encours dans le secteur des énergies renouvelables (+ 60 % de montant arrangé an-

nuel depuis 2020 au niveau de Natixis CIB). Natixis CIB a également maintenu sa place au sein du Top 5 dans le financement d'infrastructures renouvelables au niveau mondial (n° 4 mondial au classement IJ Global 2022).

2.2 - Alignement des portefeuilles d'investissement de BPCE Assurances sur une trajectoire de neutralité carbone

Depuis la signature, en 2016, des *Principles for Responsible Investment*, BPCE Assurances a développé une politique très volontariste en matière d'investissement responsable. Dès 2016, BPCE Assurances a cessé ses investissements dans les centrales électriques au charbon et les mines de charbon thermique, puis a renforcé régulièrement sa politique d'investissements ESG. En 2018, elle s'est fixée comme objectif d'aligner sa politique d'investissement sur la trajectoire 2 °C fixée par l'accord de Paris à horizon 2030. En 2021, dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024, cet objectif a été avancé à la fin du plan stratégique (fin 2024).

Pour y parvenir, BPCE Assurances adopte une politique sélective d'intégration des critères ESG et consacre chaque année près de 15 % de ses flux d'investissements à des actifs verts² en vue qu'il représente, au plus tard en 2024, 10 % des encours de ses portefeuilles d'investissement. En 2021 et 2022, plus de 1,5 milliard d'euros et 1,4 milliard d'euros ont été respectivement investis pour le climat, portant le total des encours verts à plus de 5 milliards d'euros au T4 2022.

Au quatrième trimestre 2022, la part des encours sur les énergies fossiles représente 2 % des actifs (1,2 milliard d'euros) dont 0,03 milliard d'euros sur le charbon thermique.

². Sont considérés comme actifs verts les obligations vertes (Green Bonds) et les actifs éligibles au label Greenfin.



2.2.1 - Périmètres couverts

Exposition couverte ou à couvrir par une mesure de la température

	Décembre 2020	Décembre 2021	T4 2022
Périmètre à couvrir (Md€)	52	56	60
Part couverte	60 %	65 %	78 %

Les mesures et engagements pris portent sur l'ensemble des encours des portefeuilles d'activités d'assurances (hors portefeuilles des unités de compte).

2.2.2 - BPCE Assurances se rapproche de l'objectif de température 2024

Températures mesurées

	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Objectif 2024
Température des portefeuilles d'investissement de BPCE Assurances	4,3 °C	3,0 °C	2,7 °C	2,7 °C	2,4 °C	2-2,5 °C	2 °C
% des investissements verts en portefeuille	1,0 %	1,8 %	3,4 %	4,5 %	6,3 %	8,6 %	10,0 %

Mesurer l'alignement en température d'un portefeuille d'investissement implique de nombreuses hypothèses et choix méthodologiques.

En 2022, un changement de méthodologie a été entrepris : la méthodologie Mirova, développée avec Carbon4Finance, se concentrait initialement sur deux indicateurs principaux : les émissions « induites », résultant des activités d'une entreprise, et les émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Désormais, la méthodologie inclut aussi une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation.

Enfin, pour plus de cohérence également avec la science climatique qui se fonde sur des hypothèses, BPCE Assurances a choisi en 2022 d'afficher des intervalles de température en ligne avec la méthodologie de Mirova.

2.2.3 - Prochaines étapes

Dans la continuité de son engagement d'alignement de la température de son portefeuille d'investissement à 1,5 °C à horizon 2030, BPCE Assurances a adhéré en octobre 2022 à l'initiative Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).



3 - L'engagement Net Zero Banking Alliance du Groupe BPCE, un enjeu international contribuant à la convergence des mesures

En juillet 2021, le Groupe BPCE a rejoint la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA), initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement - UNEP FI couvrant plus de 40 % des actifs financés par les banques dans le monde. Cette alliance entre établissements bancaires constitue une étape décisive dans la mobilisation du secteur financier.

Les engagements pris par les banques membres de l'alliance sont les suivants :

- aligner sur une trajectoire « Net Zero » d'ici à 2050 les émissions carbone provenant de ses expositions ;
- définir des trajectoires ciblées sur les secteurs prioritaires, c'est-à-dire les plus émissifs en intensité carbone au sein des portefeuilles ;
- viser des cibles intermédiaires, au plus tard en 2030 ;
- publier chaque année les émissions carbone ;
- déterminer un plan d'actions robuste et structuré pour faire évoluer ses portefeuilles sur sa stratégie d'alignement.

L'engagement NZBA vient compléter la démarche *Green Evaluation Methodology* déployée par le Groupe BPCE. La définition de cible dans ce cadre vise en effet à rendre comparable les objectifs d'alignement des portefeuilles BPCE avec ceux de ses pairs.

En décembre 2022, le Groupe BPCE a publié des cibles d'alignement intermédiaires pour deux secteurs parmi les plus émissifs : le secteur de la production d'énergie et le secteur « pétrole et gaz ».

L'ambition d'accélérer la transition climatique de nos activités ainsi que l'accompagnement de nos clients vers la neutralité carbone est au cœur du plan stratégique du Groupe BPCE.

Les deux premiers objectifs NZBA du Groupe BPCE présentés ici sur les secteurs énergétiques sont les suivants :

- être sous le seuil des 138 g CO₂e/kWh d'ici 2030, estimé par le scénario 1,5 °C de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 2021, sur le secteur de la production d'électricité ;

- réduire de 30 % ses émissions carbonées absolues liées à l'utilisation finale de la production de pétrole et gaz entre 2020 et 2030.

3.1 - Les étapes de la démarche NZBA

Quatre étapes sont requises pour définir les cibles d'alignement dans le cadre NZBA :

- la définition des périmètres, méthodes et scénarios selon des standards internationaux attendus et comparables ;
- l'évaluation des empreintes carbone des portefeuilles ;
- l'analyse des évolutions de portefeuilles nécessaires et l'établissement d'une stratégie d'alignement ;
- la définition des cibles et du plan d'action à mettre en œuvre.

Ces travaux ont été pilotés par la direction RSE du groupe et en étroite coordination avec les métiers.

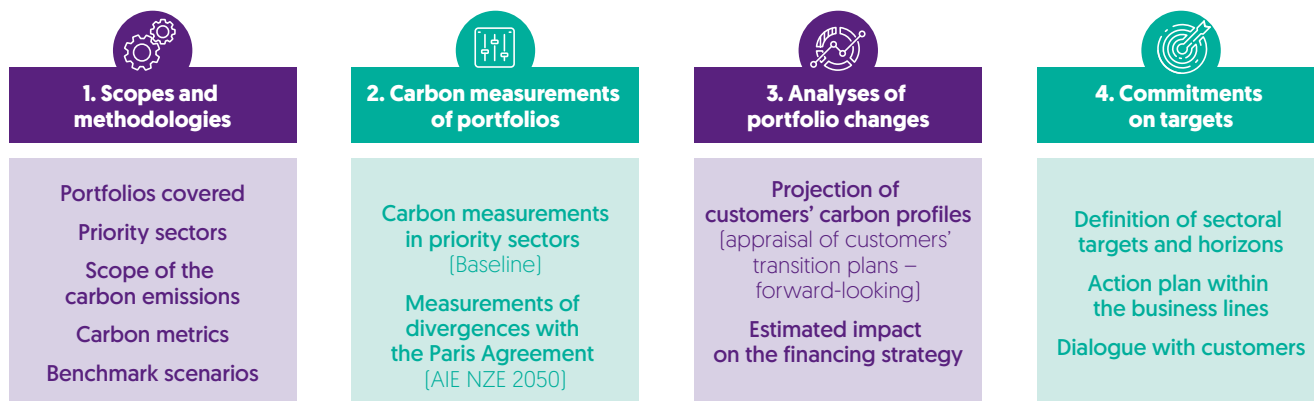
La méthodologie du Groupe BPCE utilisée pour établir les mesures et prévisions annoncées s'appuie sur des standards de marché qui continuent d'évoluer. Elle s'inspire également des travaux de la Fédération bancaire française (FBF), travaux relatifs à l'élaboration de normes et principes méthodologiques communs aux banques françaises et auxquels le Groupe BPCE a largement contribué.

Concernant l'analyse des évolutions des portefeuilles, les définitions des trajectoires ont consisté à :

- identifier les clients les plus carbo-intensifs au sein de leur secteur ;
- estimer leur engagement de transition à partir notamment de leurs documents publics de réduction de leurs émissions carbone et perspectives de développement stratégique ;
- déterminer l'évolution des portefeuilles d'ici à 2030 d'après les objectifs visés des métiers selon les géographies, technologies et perspectives des clients ;
- déduire les émissions absolues ou les intensités carbone moyennes des portefeuilles selon les secteurs et les éventuels plans d'action pour atteindre les cibles « Net Zero ».

Les plans d'action ont été déterminés en élaborant des cibles internes de financement visant à réduire les expositions aux clients n'intégrant pas ou peu d'objectifs de transition bas carbone.

Les principales étapes de la démarche NZBA



3.2 - Périmètres

Les mesures et engagements pris portent sur l'ensemble des expositions au bilan et au hors-bilan du portefeuille bancaire.

Les financements d'entreprise, les financements de projet, les titres liés aux activités d'investissement et les expositions court terme sont inclus dans le périmètre d'évaluation. Sont exclus conformément aux lignes directrices de la NZBA, le portefeuille de négociation, les dérivés, le monétaire et les dépôts en banque centrale.

3.3 - Mesures, engagements et plan d'action sur le secteur de l'électricité

Sur la base des données mesurées, le Groupe BPCE s'est engagé sur un objectif d'intensité d'émissions carbone sur son exposition au secteur de la production d'électricité à être, d'ici à 2030, en deçà de 138 g CO₂e par kWh alignée avec le scénario Net Zero Émissions d'ici à 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (NZE 2050 - World Energy Outlook 2021).

En 2020 et 2021, l'intensité carbone du portefeuille de production d'électricité est de 156 g CO₂e/kWh³, soit un

niveau inférieur de 66 % au scénario de référence NZE de l'AIE zone monde de 459 g CO₂e/kWh en 2020 selon le World Energy Outlook 2021.

Le profil moins carboné du portefeuille par rapport au scénario de référence de l'AIE NZE 2050 s'explique par un mix technologique faiblement exposé aux énergies d'origine fossile: charbon, pétrole et gaz. Depuis plusieurs années, le Groupe BPCE s'est en effet engagé à réduire progressivement à zéro son exposition au charbon thermique avec une échéance à 2030 pour l'Union européenne et l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde. Ce résultat est aussi étroitement lié aux analyses de la performance climatique des portefeuilles et à l'utilisation du GWF lors des phases d'octroi de crédit s'agissant de la Banque de grande clientèle.

Cette démarche stratégique a également permis de porter les expositions relatives aux projets de production d'électricité à partir d'une ressource renouvelable à plus de la moitié des expositions du Groupe BPCE sur la production d'électricité. Avec plus de 12 milliards d'euros d'expositions de financement de projets en énergie re-

Intensité des émissions (g CO₂e/kWh)

Production d'électricité	Référence 2020	Objectif 2030
AIE NZE 2050	459	138
Groupe BPCE	156	< 138

3. Facteur d'attribution pondérée d'après les expositions en valeur brute bilan et hors bilan, avec près de 90 % des expositions qui ont pu être couvertes par des données.



nouvelable au 31 décembre 2022, le groupe est l'un des plus importants financeurs, notamment en France, des énergies renouvelables vs moins de 0,4 milliard d'euros d'expositions au secteur du Charbon (cf. *tableau de synthèse partie 4*) et une exposition nulle visée d'ici à 2030 OCDE et EU /2040 pour le reste du monde.

Entre 2020 et 2022, le groupe, et plus particulièrement Natixis CIB, a accéléré ses financements dédiés aux projets d'énergies renouvelables, ainsi qu'aux producteurs de ces projets et devrait bénéficier d'une amélioration de l'intensité carbone de certains de ses clients énergéticiens dès 2022.

3.4 - Mesures, engagements et plan d'action sur le secteur pétrole et gaz

La diminution des émissions carbone liées à l'utilisation finale de la production de pétrole et de gaz est essentielle à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris (les émissions carbone équivalent liées au scope 3⁴ représentant en effet plus de 90 %⁵ des émissions carbone de ce secteur).

Le Groupe BPCE a déterminé un jalon (sur la base des données 2020) dans la trajectoire de baisse de ses émissions absolues liées aux financements de l'utilisation finale de la production de pétrole et de gaz de 30 % entre 2020 et 2030 conformément au scénario « Net Zero » 2050 de l'AIE dans ce secteur.

Le Groupe BPCE a baissé ces émissions carbone entre 2020 et 2021 de près de 20 % en s'appuyant notamment sur une diminution des expositions liées aux financements dédiés à la production/exploration de pétrole et de gaz de la Banque de grande clientèle (cf. *tableau de synthèse partie 4*). Entre 2020 et 2022, la Banque de grande clientèle a en effet réduit ces expositions, passant de 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020 à 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, atteignant son objectif fixé à horizon 2024.

Pourcentage de réduction des émissions absolues liées à l'utilisation finale de la production pétrole et gaz (scope 3)

Extraction et production pétrole et gaz	% réduction 2020-2030
AIE NZE 2050	-30 %
Groupe BPCE	-30 %

Cette forte réduction de ses encours en un temps réduit permet au Groupe BPCE d'avancer rapidement dans sa trajectoire d'ici à 2030 et ce malgré les nombreux facteurs exogènes mentionnés. Un pilotage régulier et précis, favorisé par le GWF, est toutefois nécessaire pour continuer tous les efforts de transition déjà engagés. Si l'empreinte carbone et ces expositions liées aux énergies fossiles peuvent varier au cours du temps selon les conditions de marché, ces diminutions tendancielle sont conformes à l'atteinte de la cible visée d'ici à 2030.

Conformément à la démarche NZBA, le groupe reverra régulièrement ses objectifs pour tenir compte des derniers scénarios scientifiques disponibles sur le climat et des données à actualiser.

Le Groupe BPCE poursuit par ailleurs en 2023 et 2024 la couverture des autres secteurs carbo-intensifs afin de compléter la démonstration de son soutien actif à la décarbonation de notre économie.

4. Les émissions carbone du scope 3 correspondent essentiellement aux émissions liées à la combustion de ses matières par les produits finaux : automobile, pétrochimie...

5. CDP Technical Note - Guidance méthodologie for estimation of Scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies.

SYNTHÈSE DES LEVIERS DU GROUPE BPCE POUR ATTEINDRE LES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS QU'IL S'EST FIXÉ

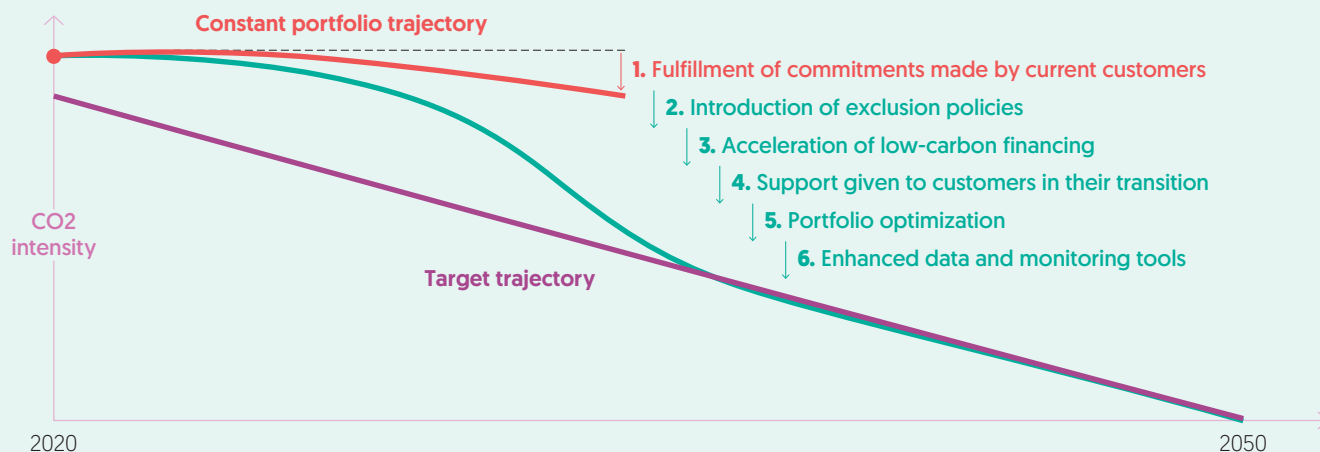


Illustration of the impact of the additional actions decided by Groupe BPCE to reduce its financed emissions and to align itself with an objective of Net Zero Emissions by 2050

Source : Net Zero Financing Roadmaps – UNCC Conference.

1. Réalisation des engagements des clients actuels du Groupe BPCE

Les engagements de décarbonisation des clients actuels du Groupe BPCE permettent d'anticiper une baisse naturelle de ses émissions financées à portefeuille constant. Bien que les engagements des clients du Groupe BPCE conduisent déjà à une baisse des émissions financées, celle-ci peut ne pas suffire à garantir l'atteinte des cibles du groupe en 2030. Le Groupe BPCE actionne dès lors des leviers supplémentaires afin de réduire l'empreinte carbone de ses activités entre 2020 et 2030.

2. Mise en place de politiques d'exclusion

Le Groupe BPCE a choisi d'exclure de ses portefeuilles les activités les plus nocives pour l'environnement au sens large. La réduction progressive des expositions liées à ces activités contribuera à la réduction des émissions carbone financées.

3. Accélération des financements bas carbone

Pour le Groupe BPCE, le besoin de financement massif du développement de nouvelles technologies bas carbone et des nouveaux marchés associés représentent une opportunité (*) de croissance de son activité et de réduction de son intensité carbone. Le Groupe BPCE est pionnier sur certains de ces marchés [e.g., financement de l'éolien offshore flottant] et a pour objectif d'accélérer le déploiement de ces technologies en privilégiant les projets innovants et caractérisés par leur impact à l'échelle des territoires.

4. Accompagnement des clients dans leur transition

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe BPCE renforce son dialogue avec ses clients pour

les accompagner par le dialogue stratégique, le conseil et le financement, avec un soutien accru sur les solutions visant à transformer et décarboner leur activité.

Conscient de la transformation profonde que requièrent les objectifs qu'il se fixe, le Groupe BPCE déploie des ressources adaptées pour accompagner ses clients dans le financement de leurs projets :

- Le Centre de finance durable, rattaché à la direction RSE du groupe, a été mis en place début 2022. Ses missions consistent notamment à piloter l'alignement progressif des portefeuilles du groupe avec une cible de neutralité carbone à partir de 2050 et à coordonner la définition et la mise en œuvre de méthodologies de mesure de l'empreinte et de la trajectoire de ses portefeuilles dans l'ensemble des métiers et des entreprises du groupe.

- Le Green & Sustainable Hub a été créé en 2017 dans la Banque de grande clientèle. Avec près de 30 experts, ce hub accompagne, à l'échelle mondiale, les clients dans leurs enjeux de transition avec des solutions de financement et d'investissement durables.

- Sur le plan opérationnel, le groupe a déployé le *Green Weighting Factor*, un outil d'analyse de la performance climatique de ses clients et d'aide à la décision pour ses activités de grande clientèle. Le groupe a décidé d'étendre cette approche à l'ensemble de ses portefeuilles de financement.

- De plus, la mise à disposition d'offres de produits *green* répondant aux enjeux de transition permet aux clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne de bénéficier d'une gamme élargie de prêts ajustée à leurs projets avec la possibilité d'être accompagnés dès l'étape de diagnostic énergétique pour les projets de rénovation.

Cet engagement dans la transition environnementale pourra se traduire par une réduction de l'exposition aux clients les plus émetteurs en l'absence de plans de transition crédibles, et par une collaboration renforcée avec les entreprises dont les plans de transition sont les plus alignés avec les objectifs du Groupe BPCE.

5. Optimisation du portefeuille

Afin de réduire efficacement et durablement son intensité carbone, le Groupe BPCE adopte au sein de sa banque d'investissement une gestion intégrant des critères climatiques à l'optimisation de son allocation du capital, pouvant l'amener à réallouer certaines de ses expositions au sein d'un même secteur ou entre différents secteurs.

6. Amélioration des données et des outils de suivi

L'amélioration continue des méthodologies, des outils et de la qualité des données permettra au Groupe BPCE de mieux apprécier le niveau d'émissions et les engagements de ses clients au cours de leur transformation.

(*) Net Zero Financing Roadmaps – UNCC Conference. <https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2021/10/NZFRs-Key-Messages.pdf>
Les investissements nécessaires à l'atteinte d'une cible *Net Zero Emissions by 2050* sont estimés à 4 500 Md€ par an à partir de 2026 pour un total de 125 000 Md€ d'ici à 2050.

4 - Synthèse de l'évaluation climat et des engagements du groupe sur le climat indicateurs climat des portefeuilles par métier

Métier	Thèmes	Indicateurs	2020	2021	Objectifs 2030
Groupe [réseaux, Solutions et Expertises financières et Banque de grande clientèle]	Alignement NZBA des portefeuilles de financement pétrole et gaz sur une trajectoire Net Zero	Émissions carbone absolues (en Mt CO ₂ e) des financements liées à l'utilisation finale de la production pétrole et gaz	14,6	11,7	- 30 % sur 2020-2030
	Alignement NZBA des portefeuilles de financement des producteurs d'électricité sur une trajectoire Net Zero	Intensité des émissions carbone scope 1, 2 des expositions secteur producteur d'électricité (en g CO ₂ e/kWh)	156,0	156,0	< 138 g CO ₂ e/kWh

Métier	Thèmes	Indicateurs	2020	2021	2022	Objectifs 2024	
Groupe [réseaux, Solutions et Expertises financières et Banque de grande clientèle]	Alignement des portefeuilles du groupe sur une trajectoire Net Zero	Couverture par la démarche <i>Green Evaluation Methodology</i> des encours de financement	~ 30 %	~ 40 %	~ 50 %	100 %	
	Exposition totale liée aux énergies fossiles	Montant (en Md€) des expositions brutes du Groupe BPCE au secteur du charbon [% du total de l'exposition globale de prêts aux entreprises ^(a)]	< 0,5 Md€	< 0,5 Md€ [0,16%] ^(b)	< 0,4 Md€ [0,12%] ^(b) [T3]	Charbon thermique: 0 M€ d'ici 2030 OCDE / 2040 reste du monde	
Réseaux	Accompagnement de nos clients dans leur transition environnementale	Encours moyens de financement des projets de transition sur le périmètre de la Banque de proximité ^(c)			4,8 Md€		
		Encours moyens de financement du renouvellement du parc immobilier sur le périmètre de la Banque de proximité ^(c)			55,6 Md€		
Banque de grande clientèle - Natixis Corporate & Investment Banking	Alignement des portefeuilles sur une trajectoire Net Zero	Mix-couleurs <i>Green Weighting Factor</i> [% des expositions pro-forma 2020]	43 % marron 35 % neutre 22 % vert	43 % marron 33 % neutre 24 % vert	40 % marron 33 % neutre 27 % vert		
	Expositions vertes	Énergie renouvelable financée	87 % des nouveaux projets financés de production d'énergie en 2020		89 % des nouveaux projets financés de production d'énergie en 2021	80 % des nouveaux projets financés de production d'énergie en 2022	Minimum 75 % des nouveaux projets financés de production d'énergie [en génération]
		Engagements de prise ferme en financements d'énergie renouvelable		1,9 Md€	2,8 Md€	5,9 Md€ sur 2021-2022	9 Md€ sur 2021-2024
		Revenus verts				En ligne avec l'objectif 2024	x 1,7 vs 2020
	Expositions risque de transition	Montants des obligations vertes ou sociales arrangées (part de Natixis)		11,95 Md€	18,57 Md€	12,1 Md€	
		Part d'actifs exposés au risque de transition ^(d)		10 %	6 %	4 %	
		Expositions liées aux énergies fossiles		5,5 Md€ d'expositions sur le secteur pétrole et gaz sur les activités d'exploration-production	4,7 Md€ d'expositions sur le secteur pétrole et gaz sur les activités d'exploration-production	3,4 Md€ d'expositions sur le secteur pétrole et gaz sur les activités d'exploration-production ^(e)	15 % de réduction de l'exposition aux activités d'exploration-production
Gestion d'actifs - Natixis Investment Managers	Expositions vertes	Encours en obligations vertes/sociales	18,5 Md€ d'actifs sous gestion	25 Md€ d'actifs sous gestion	30,5 Md€ d'actifs sous gestion		
Activités d'assurance - BPCE Assurances	Alignement des portefeuilles par rapport à une trajectoire Net Zero	Empreinte carbone des investissements	166 t CO ₂ e/M€	166 t CO ₂ e/M€	154 t CO ₂ e/M€		
		Hausse de la température induite par les investissements	Portefeuille: 2,7 °C	Portefeuille: 2,4 °C	Portefeuille: 2,0 °C-2,5 °C	2 °C	
	Expositions vertes	Part d'actifs verts	4,5 %	6,3 %	8,6 %	10 %	
	Expositions aux énergies fossiles	Encours liés aux énergies fossiles	2,1 % des actifs [1,2 Md€, incluant 1 Md€ du fonds général] dont 0,07 Md€ sur le charbon thermique	1,6 % des actifs [0,9 Md€] dont 0,02 Md€ sur le charbon thermique	2,0 % des actifs [1,2 Md€] dont 0,03 Md€ sur le charbon thermique	0 M€ secteur charbon d'ici 2030 OCDE et 2040 pour le reste du monde	

(a) Montant en Md€ des expositions brutes (bilan et hors bilan) du Groupe BPCE au secteur du charbon, calculé à fin décembre 2021. À noter que, sans prise en compte des garanties données, des produits dérivés, des actions, des prêts emprunts et des engagements non tirés le montant en Md€ des expositions du Groupe BPCE au secteur du charbon est de -0,4 Md€ (chiffre communiqué dans la DPEF 2022).

(b) Montant en Md€ des expositions brutes (bilan et hors bilan) du Groupe BPCE au secteur du charbon, calculé à fin septembre 2022.

À fin septembre 2022, le montant des expositions brutes lié à des financements de projets est < 40 M€.

(c) Pourcentage du total de l'exposition globale de prêts aux entreprises du Groupe BPCE (source : données FinRep) liée au financement du secteur du Charbon.

(d) Nouvel indicateur - Banque Populaire et Caisse d'Épargne cumulées - Financement des projets de transition (rénovation énergétique de l'habitat, mobilité verte, accompagnement de la transition des activités de nos clients personnes morales dont agriculture durable, prêts d'équipement énergies renouvelables).

(e) Nouvel indicateur - Banque Populaire et Caisse d'Épargne cumulées - Financement de l'immobilier neuf (acquisition d'immobilier neuf ou construction).

(f) Pourcentage des encours bancaires notés « brun foncé » au titre de la méthodologie *Green Weighting Factor* (hors secteur financier, Global markets et souverain).

(g) Impact important des variations sur taux de change €/\$.

ENGAGEMENTS

du groupe

GLOBAL COMPACT

Reporting au niveau GC Advanced du Pacte mondial des Nations Unies qui définit dix principes relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Neuf objectifs prioritaires sont impactés positivement par l'action du groupe au travers de son management interne, de ses actions de mécénat, et surtout de ses activités de financement (social, associatif, énergies renouvelables, agriculture, éducation, santé, microfinance...).

PRINCIPES POUR UNE BANQUE RESPONSABLE (PRB)

Le Groupe BPCE et Natixis ont signé les Principes pour une banque responsable et s'engagent à aligner stratégiquement leurs activités sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de l'accord de Paris sur le climat. En signant les Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI, le Groupe BPCE et Natixis rejoignent une coalition de 132 banques dans le monde, représentant plus de 47 trillions de dollars d'actifs, et s'engagent à jouer un rôle déterminant pour contribuer à un avenir durable.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Adhésion depuis 2008, *via* Natixis, aux PRI qui accompagnent les investisseurs institutionnels pour incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement.

PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

Signataire depuis 2010, *via* Natixis. Ils ont pour objectifs la prise en compte des risques sociaux et environnementaux dans le cadre de financement de projets. En adhérant aux Principes for responsible banking de l'UNEP FI (28 signataires fondateurs), Natixis est l'une des premières institutions financières à aligner formellement sa stratégie sur les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et sur l'accord de Paris sur le climat.

ISO 26000

Souhaitant rendre son engagement et ses actions encore plus tangibles, le Groupe BPCE s'inscrit dans ce référentiel international reconnu et robuste en déployant des démarches d'évaluation externes ISO 26000 au sein de ses établissements.

NET ZERO BANKING ALLIANCE

Signataire depuis juillet 2021, le Groupe BPCE s'engage à aligner son bilan bancaire sur une trajectoire de neutralité carbone. En adhérant à cette alliance bancaire, le groupe accélère sa mobilisation contre le réchauffement climatique et s'engage à accompagner la transition environnementale du secteur financier et de ses clients.

NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

BPCE Assurances a rejoint, en juin 2022, la *Net Zero Asset Owner Alliance*, un groupe international d'investisseurs qui se sont engagés à assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. Lancée en septembre 2019 sous l'égide des Nations Unies, elle rassemble à ce jour 74 investisseurs institutionnels dans le monde.



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAcess

Document réalisé par le Groupe BPCE - Mars 2023

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180478270 euros.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042. Tél.: +33 (0)158404142.

Photos: Adobe Stock, Getty Images.

